

du global au local

l'apport des Parcs naturels régionaux

*Biodiversité, énergies, tourisme durable,  
gouvernance : comment les Parcs  
s'approprient les enjeux mondiaux  
sur leurs territoires*

# Actes



# Sommaire

Introduction..... p.5

Discours d'accueil ..... p.7

- Intervention de M. Antoine Karam,  
Président de la Région Guyane ..... p.7

Discours de séance d'ouverture ..... p.9

- Intervention de M. Léon Bertrand,  
Ministre délégué au Tourisme ..... p.9

Discours de séance de clôture ..... p.11

- Discours de Jean-Louis Joseph,  
Président de la Fédération des Parcs  
naturels régionaux de France ..... p.11
- Intervention de Serge Lepeltier,  
Ministre de l'Écologie  
et du Développement Durable ..... p.16

## FORUMS

FORUM 1  
Biodiversité ..... p.21

FORUM 2  
Énergie ..... p.24

Portfolio (cahier central) ..... p.27

FORUM 3  
Tourisme durable ..... p.36

FORUM 4  
Gouvernance ..... p.39

FORUM 5  
Amérique latine et Plateau des Guyanes ..... p.43

FORUM 6  
Forum LEADER+ . RIA Antilles-Guyane  
Multiculturalité et développement d'activités ..... p.48

Le Parc naturel régional  
de Guyane ..... p.52

Participants ..... p.54

JOURNÉES NATIONALES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE 2004  
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA GUYANE 13/21 octobre



A c t e s

du global au local  
l'apport des Parcs naturels régionaux

*Biodiversité, énergies, tourisme durable,  
gouvernance : comment les Parcs  
s'approprient les enjeux mondiaux  
sur leurs territoires*

# Actes





# Introduction



**L**es Journées nationales 2004 en Guyane relevaient d'un vrai défi.

Tout d'abord d'assurer une forte mobilisation du réseau des Parcs naturels régionaux vers cet autre continent et vers ce Parc de Guyane où s'expriment de façon emblématique les enjeux du développement durable. Pari tenu puisque 280 personnes sont venues de métropole mais aussi du continent africain et sud américain.

Ensuite de confronter nos méthodes, nos réflexions, nos politiques aux contextes nationaux et internationaux. C'est ce que nous ont apporté les témoignages des grands témoins : Jacques Weber, de l'institut français de la biodiversité, Érik Guignard du syndicat des énergies renouvelables, et Patrick Moquay, maître de conférence à l'ENGREF de Clermont-Ferrand.

Mais le plus beau témoignage réside dans l'expression forte et convaincue de Marina Silva, ministre brésilienne de l'environnement. Figure emblématique d'un développement économique durable en Amazonie qui préserve sa valeur écologique aux côtés de ses populations, le discours de clôture de Marina Silva aux côtés du ministre français de l'écologie et du développement durable, Serge Lepeltier, a marqué ces Journées nationales.



Intervention de Marina Silva, Ministre brésilienne de l'environnement.

Quatre entrées étaient privilégiées pour nos travaux. Les trois premières parce qu'elles ont une acuité particulière face à l'avenir : la conservation de la biodiversité, les énergies, le développement touristique. La quatrième est la gouvernance car elle est la clef de résolution lorsque l'humanisme guide l'action.

Les rapports des débats présentés dans ces actes, accompagnés de quelques zooms sur des expériences, montrent les pistes de travail qui s'ouvrent aux Parcs au regard du contexte global, pour une action locale.





# Discours d'accueil

vendredi 15 Octobre 2004 à Cayenne



## Intervention de M. Antoine Karam

Président de Région

Monsieur le Ministre délégué au  
Tourisme,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil  
Général,  
Monsieur le Président de la  
Fédération des Parcs Naturels  
Régionaux de France,  
Mesdames, Messieurs les Présidents  
des Parcs Naturels Régionaux,  
Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Parcs Naturels  
régionaux de France a choisi la  
Guyane pour ces Journées Nationales  
et je m'en félicite.

Je tiens à témoigner au nom de la  
Région ma reconnaissance à son pré-  
sident, Monsieur Jean-Louis Joseph,  
avec qui j'ai beaucoup d'affinités, et  
à vous tous qui nous faites l'honneur  
d'être présents pour réfléchir et  
échanger sur des problématiques qui  
renvoient à des enjeux importants,  
et qui me paraissent cruciaux pour  
l'équilibre de chacun de nos territoires.

Depuis le Sommet de Rio de 1992, il  
s'est formé un accord presque planétaire  
qui a permis de remettre en cause  
l'opposition ancienne entre protecteurs  
de l'environnement et partisans du  
développement économique.

Aujourd'hui, s'il existe encore certains  
freins, comme le Sommet Mondial  
de Johannesburg de 2002 est venu le  
rappeler, il semble bien que le déve-  
loppement durable se soit imposé  
comme l'instrument capable de concilier  
ces intérêts qui sont longtemps passés  
pour contradictoires.

C'est une idée qui fait son chemin.  
Grâce à l'engagement pris au niveau  
international, au niveau des instances  
européennes, au niveau des différents  
États.

Mais grâce aussi à l'engagement pris  
au niveau local, au niveau de nos  
régions.

Même si celui-ci est plus récent, cet  
engagement n'est pas moins fort, et  
je dois avouer que c'est pour la Guyane  
une grande satisfaction que de le  
rappeler aux côtés de l'ensemble des  
régions de France et de vous tous amis  
de l'Amérique Latine, de l'Afrique  
avec qui nous partageons dans ce  
domaine les mêmes aspirations.

Pendant près d'une semaine, repré-  
sentant le local, nous allons grâce au  
travail des Parcs naturels régionaux,  
verser notre contribution à un débat  
qui concerne et qui interpelle le  
monde entier.

D'une certaine manière, la Guyane,  
qui rassemble sur son territoire tous  
les éléments des grands ensembles  
continentaux, servira de laboratoire  
à cette démarche collective.

Je crois que ceci est à la mesure de  
l'intérêt que nous portons au déve-  
loppement durable et des attentes  
que nous en avons.

Comme vous le savez, ces attentes  
intègrent la protection de l'environ-  
nement. Mais elles dépassent aussi  
largement cet aspect même si nous ne  
pouvons le minimiser, devant le dom-  
mage que nous subissons en Guyane  
face à un phénomène récurrent  
comme l'orpaillage clandestin.

Pour éradiquer ce fléau, l'État a ces  
dernières années engagé des moyens  
répressifs aux impacts malheureusement  
encore trop faibles.

Pour connaître bien le terrain, j'ai  
tendance à penser que depuis des années,  
nous sommes ici dans l'impasse parce  
que la répression ne peut constituer  
à elle seule une politique publique.

Pour la Guyane, il devient urgent  
que la protection de l'environnement  
soit intégrée dans un plan global de  
valorisation de nos milieux naturels;  
pour lequel nous voulons faire jouer  
pleinement le réseau et l'expérience  
des Parcs naturels régionaux.

L'acuité avec laquelle se posent les  
problèmes dans notre région mais  
aussi les atouts inestimables dont  
nous disposons dans le domaine de  
la flore et de la faune exigent que  
nous n'abordions plus les choses sur  
une base minimale mais avec audace.

C'est-à-dire à partir de stratégies  
globales qui favorisent la mutualisation  
des approches et des moyens et la  
prise en compte de tous les intérêts.

Je crois que c'est à ce prix là que  
nous sortirons de l'ornière, que nous  
réduirons nos handicaps, que nous  
pourrons maximiser nos chances,  
l'ensemble de nos potentialités.

Celles-ci ne sont pas physiques uniquement. Elles sont aussi humaines, culturelles.

Savez-vous, mes Chers Amis, que la forêt guyanaise qui tient ses caractéristiques de l'Amazonie recèle plus de 350 espèces d'arbres à l'hectare contre 70 pour tout le domaine forestier de l'Hexagone ?

Savez-vous aussi que sur notre territoire évoluent plus d'une cinquantaine de nationalités mais surtout des communautés humaines pour certaines traditionnelles (amérindienne, bushingue, hmong) dont l'identité est fortement liée au rapport pratiquement organique qu'elles entretiennent avec les milieux naturels ?

Ces éléments constituent bien une véritable plus-value pour le Parc naturel régional de la Guyane.

Il est vital pour nous de les défendre. La prise en compte de ces éléments et leur synchronisation au niveau de la Guyane, à l'intérieur d'une politique globale de développement durable, pourrait constituer aussi un modèle exportable, profitable à d'autres régions.

Avec le Président du Parc naturel régional de la Guyane, Monsieur José Gaillou, nous avons affiché clairement dans l'Agenda 21 local notre volonté politique de privilégier une telle orientation.

C'est du reste la seule qui nous semble légitime au regard des grands principes du développement durable, de l'intérêt des Guyanais et de leurs besoins.

Aujourd'hui, c'est la seule démarche territoriale qui nous semble viable, même si sa mise en œuvre réclame beaucoup plus de moyens que nous n'en disposons. C'est également la seule qui nous paraît cohérente dans la manière d'appréhender les milieux naturels, l'espace, la place des hommes dans cet espace.

Par rapport à ces enjeux, l'heure est sans doute venue de former un vrai consensus en faveur du local pour nous donner les moyens de relever

les grands défis qui s'imposent à nos régions et de leur assurer un véritable avenir.

A ce sujet, je crois très sincèrement que le XXI<sup>ème</sup> siècle sera celui du Développement Durable ou ne le sera pas ! Je crois très sincèrement aussi que dans ce domaine comme dans d'autres, l'initiative va venir du local, de nos régions ou ne viendra pas ! Permettez-moi aussi de revendiquer dans ce concert le rôle prépondérant que les pays du Sud ont l'ambition de vouloir jouer.

La Ministre de l'Environnement du Brésil, Madame Marina Silva, que nous aurions aimé recevoir, mais aussi surprenant que cela puisse paraître ne rencontrera pas les autorités guyanaises sur leur territoire\*, au moment même où nous venons d'acter il y a quelques semaines à Manaus notre intégration au titre de la France, en tant que membre-observateur à l'OTCA (Organisation du Traité de Coopération Amazonienne)... Nous serions heureux de savoir si la Guyane sera au cœur des discussions en notre absence. Ceci dit, Mme Silva ne m'en voudra pas de citer l'exemple de notre grand voisin qui offre sur ce plan des signes encourageants.

Quoiqu'on en ait dit, le modèle brésilien du développement durable repose pour beaucoup sur le savoir-faire local. Savez-vous par exemple que l'État d'Amapa avec qui nous avons des liens d'amitié solides a depuis plusieurs années une école du développement durable ?

J'espère que le Pôle Universitaire Guyanais, dont les bâtiments sortiront de terre très prochainement, réservera lui aussi une place prééminente au programme du Développement Durable.

Cela ne peut venir que d'une volonté politique que nous souhaitons en Guyane faire partager avec les instances nationale et supranationale. Donner l'initiative à nos régions et les moyens que cela réclame, c'est en

effet un discours que l'Etat et l'Union Européenne doivent être prêts à entendre !

Monsieur le Ministre délégué au Tourisme, je me tourne vers vous (afin que vous soyez notre interprète auprès du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable) pour exprimer au nom de ma région, mais aussi au nom de l'ensemble des régions avec lesquelles nous sommes liés au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, cette demande légitime. Je souhaite que vous nous fassiez l'honneur de relayer au sommet de l'Etat et de l'Union Européenne cette requête qui sonne aujourd'hui comme une nécessité.

Pour la Guyane particulièrement, avec le Président du Parc de Guyane, Monsieur José Gaillou, nous avons l'ambition que notre région joue un rôle pilote dans le domaine du développement durable, sur tous les points où nous disposons du potentiel pour être un vrai pôle d'excellence et de référence.

La Guyane a des avantages certains dans le domaine de la biodiversité. Notre territoire présente aussi de nombreuses ressources qui peuvent être exploitées en rapport avec la problématique de l'énergie. Il en est de même pour le tourisme. Ce que nous voulons aujourd'hui c'est de pouvoir appliquer les principes du développement durable à l'ensemble de ces secteurs.

Je suis certain qu'au terme de ces journées nationales, vos travaux vont revêtir pour nos régions un caractère essentiel sur la manière pour nos Parcs et pour les hommes de s'approprier des enjeux mondiaux du Développement Durable.

Je vous remercie.

\* Marina Silva est finalement intervenu le lendemenain.

# Discours de séance d'ouverture

vendredi 15 octobre 2004 / Cayenne



## Intervention de M. Léon Bertrand

Ministre délégué au Tourisme

Monsieur le Président du Conseil régional de Guyane (Antoine Karam),  
Monsieur le Maire de Cayenne  
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs (Jean-Louis Joseph),  
Monsieur le Président du Parc de Guyane (José Gaillou),  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer aux journées nationales des Parcs naturels régionaux de France et je remercie également l'ensemble de vos collaborateurs pour la qualité de l'organisation de cette manifestation.

J'avais regretté, l'an dernier, de ne pas pouvoir être parmi vous dans le très beau Parc du Massif des Bauges, en Haute-Savoie. Je suis donc particulièrement heureux que ces Journées nationales, qui constituent un moment fort de la vie du réseau des Parcs, se déroulent cette année en Guyane, mon département d'origine.

Votre invitation me permettra ainsi de m'exprimer à un double-titre : celui bien sûr de Ministre délégué au Tourisme, désireux de contribuer à la réflexion sur le tourisme durable. Celui, surtout, d'élus de Saint Laurent du Maroni, toujours soucieux de mieux faire comprendre à ceux qui découvrent

la Guyane, les enjeux d'un monde complexe.

Car les thèmes retenus pour ces Journées « *biodiversité, énergies, tourisme durable, gouvernance : comment les Parcs s'approprient les enjeux mondiaux sur leurs territoires* », ces thèmes prennent ici, une saveur totalement inédite. Et donnent aux missions du Parc régional un relief particulier.

En effet, la Guyane constitue un petit morceau d'Amazonie - 90 000 km<sup>2</sup> sur un vaste ensemble couvrant 6 millions de km<sup>2</sup> - considéré, par les experts, comme le dernier écrin de forêt tropicale humide préservé de la planète. A l'image d'autres territoires ultramarins, la **biodiversité** y est exceptionnelle, tant au niveau de la flore que de la faune.

La mission de préservation traditionnelle des Parcs naturels consiste donc ici, à mettre en valeur, sans dénaturer ni défigurer. A cet égard, la Guyane, avec l'appui du Gouvernement, doit accentuer sa lutte contre l'orpaillage clandestin, qui cause de véritables ravages sur le plan environnemental et contre la pêche illégale dans les zones économiques exclusives.

Cette mise en valeur doit cependant tenir compte d'un phénomène auquel les autres Parcs naturels ne sont pas confrontés : celui de l'omniprésence de l'homme. Car en Guyane, l'homme n'est pas à côté de la nature, il vit au

cœur de la nature. C'est toute l'originalité du tissu guyanais, encore marqué par la prépondérance d'une économie de subsistance fondée sur l'exploitation des ressources naturelles (poisson, gibier, bois et agriculture). La préservation prend donc un sens économique autant qu'écologique car l'économie des villages repose sur la qualité et la quantité des ressources naturelles.

La **Gouvernance**, qui appelle la participation de tous à la prise de décision, y est donc plus nécessaire qu'ailleurs. Parce que les contraintes, naturelles et économiques sont plus fortes et compliquent considérablement la mise en œuvre des projets. Parce que la Guyane est une terre multiculturelle où cohabitent des communautés aux besoins et aux mentalités disparates. La Guyane a la tête au Nord et les pieds au Sud. Elle doit éviter de reproduire, dans son schéma de développement, les erreurs commises par les pays occidentaux.

S'il est, d'ailleurs, un domaine qui revêt une importance toute particulière, dans cette perspective de **développement durable, c'est le tourisme**. C'est, là encore, l'une des missions essentielles des Parcs naturels régionaux. En Guyane, le Parc porte une ambition : celle d'organiser un territoire accueillant qui permette d'effacer cette image un peu confuse de luxuriance et d'hostilité. Les richesses naturelles de la Guyane ne demandent qu'à être partagées et le parc peut favoriser les

rencontres sur son territoire entre habitants et touristes.

Les préoccupations qui sont les miennes en matière de tourisme durable ou solidaire trouvent ici un champ d'application parfait. En Guyane, comme dans d'autres collectivités ultra-marines, le patrimoine naturel et culturel constitue la matière première de l'attrait touristique. Sa valorisation est donc au cœur de sa stratégie de développement. Un triple objectif doit, dans ce contexte, être poursuivi : définir une politique touristique qui assure simultanément un développement viable sur le plan économique, supportable à long terme sur le plan écologique, équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Moteur du développement local, le tourisme permet ainsi de « solvabiliser » et de professionnaliser des activités traditionnelles : un bon connaisseur de la forêt amazonienne peut devenir guide. Il offre par exemple des débouchés nouveaux pour l'artisanat amérindien et bushinengue. Ce sont là des éléments essentiels pour des populations au mode de vie traditionnel, tentées par la modernité et auxquelles on redonne une fierté et une utilité liées à leurs spécificités culturelles.

Mais si la biodiversité constitue un potentiel touristique de premier ordre, il devient alors primordial de favoriser un développement harmonieux des équipements touristiques. C'est une autre priorité du tourisme durable : respecter la qualité et l'intégration paysagère des installations. En prévoyant, par exemple, une réversibilité des implantations.

De la même manière que le Parc naturel régional de Guyane admet l'exploitation aurifère à condition que celle-ci ait recours à des techniques non polluantes (interdiction du mercure

au profit de la gravimétrie), les modes d'hébergement doivent privilégier l'utilisation de matières naturelles et respecter les sites. Les « lodges », qui allient confort et discrétion en sont une bonne illustration.

Vous aurez l'occasion, au cours des visites effectuées au sein du Parc, de découvrir ces réalités. L'éco-tourisme est devenu, depuis quelques années, un segment très porteur. Les Parcs permettent de développer une offre touristique de qualité dans ce domaine. C'est pourquoi depuis 1995, un partenariat constant entre votre Fédération et le Ministère délégué au tourisme s'est construit autour de trois axes essentiels :

- le développement des filières touristiques et la sensibilisation des visiteurs à la durabilité en confortant les postes de chargés de mission tourisme dans les parcs ;
- l'implication des entreprises (hôteliers, restaurateurs et loueurs de gîtes) à travers le développement de produits spécifiques et de la marque « parc naturel régional » ;
- la diffusion du concept de développement durable, notamment par la mise en oeuvre de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Outre le Ministère délégué au Tourisme, les Parcs naturels régionaux ont signé des conventions pluri-annuelles d'objectifs avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Écologie. Je vous sais demandeurs d'une meilleure coordination interministérielle dans ce domaine. Sachez que je suis ouvert à vos propositions.

Un autre thème de réflexion peut nous réunir : celui d'une recherche de ressources pérennes pour les Parcs, qui pourrait passer par un reversement par les collectivités territoriales et structures intercommunales gestionnaires d'une

partie de la taxe de séjour qu'elles ont collecté. C'est une donnée qui peut être intégrée à la réflexion plus large sur la réforme de la taxe de séjour.

Dernier point : celui d'une nécessaire clarification des relations entre les Parcs et les Pays en matière de promotion de l'offre touristique. La loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003 a posé le principe d'une primauté des Parcs. Il convient en effet, dans le souci de valoriser une offre touristique rurale qui souffre déjà d'une trop grande dispersion, d'éviter une concurrence stérile et de mutualiser les moyens disponibles pour la commercialisation et la communication. Là encore, mon Ministère reste à votre écoute pour faciliter l'application de la loi sur le terrain.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, les éléments que je souhaitais vous apporter aujourd'hui. L'histoire de la protection du patrimoine naturel et celle du développement touristique se rapprochent depuis plusieurs années et je crois qu'aujourd'hui, tous les professionnels du tourisme sont convaincus de la nécessité de ménager ces ressources, primordiales pour leur activité, que sont les paysages, la biodiversité et des territoires ruraux à l'identité affirmée.

La Fédération des Parcs naturels régionaux s'y emploie aussi avec talent depuis plus de 35 ans. Soyez-en remerciés.

Je vous souhaite pour la poursuite de votre programme de riches et fructueux échanges, notamment avec mon collègue Serge Lepeltier ainsi que de beaux moments d'émotion au cœur de la Guyane. Je vous remercie.

# Discours de séance de clôture

samedi 16 octobre 2004 / Cayenne



## Discours de Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération  
des Parcs naturels régionaux de France

Monsieur le Ministre de l'Ecologie  
et du Développement durable,  
Merci d'avoir répondu à notre  
invitation.

Monsieur le Président du Conseil  
régional,

Mesdames et Messieurs les  
Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil  
général,

Monsieur le Président du Parc de  
Guyane,

Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs, chers collègues  
présidents, élus, directeurs, techniciens  
et partenaires des Parcs,  
Mesdames et messieurs de la presse  
nationale et Guyanaise.

En Guyane depuis 3 jours, nous  
apprécions tous l'accueil qui nous est  
fait. C'est un moment mémorable et  
marquant dans la vie de notre réseau.  
Nous restons sous le charme de cette  
soirée d'hier, Monsieur le Président du  
Conseil Régional, cher Antoine Karam.

Cher José Gaillou, Monsieur le  
Président du Parc naturel régional  
de Guyane, nous avons partagé un  
grand moment d'échange et d'amitié  
et ce ne seront pas les seuls car d'autres  
visites sur le terrain nous attendent.  
Mana, Awala Yalimapo, Roura, ces  
communes du Parc visitées hier sont  
définitivement ancrées dans nos

mémoires, évoquant pour toujours  
la Guyane, ce pays qui est le vôtre.

Nous attendions ce moment et nous  
en savourons chaque minute.

Au nom de tout notre réseau, je veux  
vous en remercier chaleureusement.

La Guyane, à travers vous, à travers  
les élus et tous ceux qui ont contribué  
à ce congrès, nous étonne, nous séduit.

Elle devient plus proche de nous, cette  
région dont vous illustrez le dynamisme  
nous dépayse. Les rapports que vous  
avez au territoire, aux hommes, à leurs  
différentes communautés, sont un véri-  
table enseignement pour nous car nous  
avons beaucoup à apprendre de vos  
pratiques.

Ces Journées nationales de Guyane sont  
particulières par la distance qu'elles  
mettent entre nous et nos Parcs  
métropolitains. Nous avons été lors  
de ces deux journées de travail friands  
de l'expérience guyanaise et de la  
Caraïbe, des enjeux planétaires que  
nos grands témoins ont rappelé hier  
et lors des forums sans pour autant  
faire l'impasse sur les initiatives et  
l'histoire de nos Parcs.

De nos territoires, des hommes et  
des femmes qui les font vivre, nous  
sommes les ambassadeurs chaque année  
aux Journées nationales. Préoccupés  
par la sauvegarde de nos patrimoines  
naturels et culturels, nous n'en sommes  
pas uniquement les conservateurs,  
chers collègues, amis et partenaires  
des Parcs.

Les Parcs naturels régionaux sont  
résolument tournés vers l'avenir. Le  
patrimoine est à la base d'un déve-  
loppement durable, chaque jour à  
inventer.

- Par une nécessaire prise en compte  
des changements intervenant au plan  
planétaire.
- Par une vision critique des modes  
de développement dans lesquels les  
Parcs sont entraînés.
- Par la recherche d'autres modes de  
relation à construire sur nos territoires.
- Par l'échange des savoir-faire au  
plan régional mais aussi international,  
imposant ainsi nos Parcs comme de  
véritables laboratoires du dévelop-  
pement durable.

Ces Journées nationales exceptionnelles  
ont été organisées autour de 4 thèmes  
d'avenir pour nos Parcs :

- Les énergies
- Le tourisme durable
- La biodiversité
- La gouvernance
- Et l'international a tenu une large  
place dans nos réflexions.

### L'énergie

Le débat sur l'énergie est une priorité. Notre mission éducative, notre capacité d'appui technique peut se déployer sur le sujet. Ensemble, nous avons de l'influence sur une « population » de 3 millions d'habitants et sur un nombre de visiteurs considérable venant régulièrement de villes proches et de l'Europe entière. Nous devons conjuguer l'épanouissement de tous et la modération de nos consommations énergétiques. Ce n'est qu'à ce prix là que nous gagnerons notre crédibilité en matière d'énergies renouvelables. Notre réseau se mobilise sur le thème énergie et territoire, mais il peut et doit encore mieux faire. Le soutien de l'ADEME réaffirmé par Madame Pappalardo, sa présidente, nous est précieux.

### Le tourisme

Le ministre délégué au tourisme, Léon Bertrand, nous a éclairé hier sur les enjeux premiers d'un développement touristique. Nous vivons « le village planétaire » et une mobilité touristique sans précédent où le meilleur côtoie le pire. Des risques existent pour nos territoires et pour la Guyane qui veut développer son tourisme. Nous sommes les promoteurs d'un tourisme maîtrisé et responsable. La charte de tourisme durable que la Fédération a élaboré au sein d'Europarc est en terme de méthode une bonne approche du sujet. Nous devons l'appliquer mieux et plus systématiquement dans les territoires des Parcs. C'est une dimension du développement incontournable pour nous. Nous sommes conscients à la fois :

- De l'atout économique indéniable qu'il peut représenter pour nos territoires ruraux.
- Des problèmes qu'il peut générer de façon immédiate ou différée sur la qualité du patrimoine et les équilibres socio-économiques.

Et la convention pluri-annuelle que nous engageons avec le ministère des sports va nous permettre de progresser encore dans les démarches de médiation et de conciliation dans le développement des loisirs de nature.

### La biodiversité

La biodiversité en Guyane, dans la forêt amazonienne, sont des richesses incomparables au plan planétaire mais sur lesquelles pèsent aujourd'hui de véritables dangers. Si nous sommes sensibilisés au sujet, il faut reconnaître que nous sommes démunis sur l'action à conduire. Sauf à prendre les choses plus pratiquement comme nous savons le faire dans les Parcs. Nous avons identifié les 4 fondements clefs de notre action, au mois de juin dernier. C'est une première contribution, Monsieur le Ministre, à la stratégie nationale de la biodiversité que vous mettez en œuvre en application des engagements internationaux.

Notre langage rompt avec les conceptions habituelles de la protection de la nature :

- Inscrire la biodiversité dans un projet de territoire.
- Faire de la préservation de la biodiversité un atout pour le développement économique.
- Connaître et partager les connaissances avec les décideurs et la population.
- Donner une priorité à la gestion concertée de l'espace.

D'autres agissent ainsi ou se mettent dans notre sillage. Il n'en demeure pas moins que les Parcs le font sur une sélection de territoires couvrant les différents grands milieux naturels et à une grande échelle (12% du territoire national).

Je souhaite que ces Journées soient un pas de plus dans l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour la biodiversité dans les Parcs naturels

régionaux, particulièrement les départements d'outre-mer. Les régions pourraient ainsi s'impliquer directement à travers leurs Parcs dans la stratégie nationale.

Nous souhaitons que l'Etat nous accorde la reconnaissance et les moyens nécessaires pour mener à bien la politique contractuelle dans une gestion intégrée des milieux naturels, car nous sommes résolument engagés dans cette voie. Or nous connaissons des difficultés pour la mise en œuvre de Natura 2000. Attention à la démobilitation de nos Parcs, ils jouent leur crédibilité sur cette politique. Nous savons maintenant qu'il n'y aura pas d'outil financier spécifique créé par l'Europe. Nous devons impérativement être reconnus sur ce sujet dans la démarche intégrée et donc interministérielle soutenue par la France. Nous fondons beaucoup d'espoir sur votre soutien, Monsieur le Ministre.

### Gouvernance

Les Parcs naturels régionaux sont des projets qui émanent des territoires. La concertation et la médiation sont dans notre nature. Nous sommes directement en contact avec les forces vives et les habitants de nos Parcs. Un Parc naturel régional n'est pas qu'un territoire à gérer, il doit être « autre chose » toujours en construction, en évolution. L'enquête publique menée à l'occasion de la révision de nos chartes, nous conduit plus loin encore dans l'évaluation continue et dans l'association de tous dans les prises de décisions. Nous devons continuer à mobiliser une énergie extraordinaire pour progresser vers cette nouvelle gouvernance. Cela ne nous effraie pas, l'alourdissement des procédures et la complexification administrative, beaucoup plus !

La réactivité que vous-même et la direction de la nature et des paysages avez eue lors de l'arbitrage du Conseil

d'Etat sur l'enquête publique, je peux vous le dire, monsieur le Ministre, est appréciée. Vous avez soutenu personnellement à l'Assemblée un amendement gouvernemental qui introduit la possibilité de prorogation des chartes, et qui situe l'enquête publique dans la chronologie que nous souhaitons tous, en amont des délibérations des collectivités. Il l'inscrit ainsi dans une gouvernance locale propre aux Parcs naturels régionaux.

Nous vous remercions également de la possibilité donnée aux régions d'allonger la procédure de révision.

Ces principes de gouvernance nous valent des sollicitations de partenariats et d'échanges.

#### International

Que l'État et les régions s'appuient sur notre réseau, pour illustrer une voie française de conservation dynamique des habitats naturels nous satisfait. La voie Parc naturel régional soulève de l'intérêt et particulièrement sur ce continent latino-américain. Les membres de la délégation des différents pays d'Amérique latine sont là pour en témoigner et je les salue en votre nom. L'attention que porte Madame Marina Silva, ministre brésilienne de l'Environnement, nous honore. Nous savons tous le combat qu'elle conduit dans son pays en faveur de la forêt amazonienne. Femme énergique et de conviction, elle est au plan mondial une figure emblématique dans la défense de la nature et de l'environnement. La création du Parc du Pantanal scelle un lien durable avec le Brésil et d'autres pays de ce grand continent sont prêts à engager de nouveaux partenariats. Le protocole que nous signerons à l'issue de cette séance avec M. Hector Mario Espina, président de l'administration des Parcs nationaux d'Argentine en est l'illustration. Les Parcs des Antilles et de la Guyane auront toute leur

place dans le réseau émergent des espaces naturels habités sur ce continent. La Fédération continuera à être présente à l'international suivant les principes qu'elle s'est donnés en 2003. Elle le sera aussi dans les grandes rencontres internationales pour lesquelles elle est sollicitée. Il en sera ainsi au prochain congrès mondial de l'UICN à Bangkok. Yves Dauge, président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine nous y représentera.

#### Europe

Concernant l'Europe, nous avons des atouts dans les nouvelles orientations que souhaite Bruxelles. Nous nous reconnaissons dans ses propositions de règlement sur la politique régionale européenne et sur la politique de développement rural. Cependant, deux variables peuvent nous laisser sur le bord de la route ;

- 1/ Le niveau du budget communautaire, ce qui nous dépasse tous.
- 2/ Mais surtout le défaut d'affirmation par la France de la politique des Parcs naturels dans les nouvelles politiques européennes.

Nous demandons que le réseau des Parcs constitue pour la France un outil d'application du volet aménagement de l'espace du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Et comme pour les autres démarches territoriales, nous revendiquons la possibilité de nous inscrire dans l'axe 3, de développer des programmes Leader permettant de stimuler l'innovation et d'animer des projets originaux. Sur ce point, nous sommes prêts à entrer dans la compétitivité des territoires à condition qu'on nous laisse concourir à armes égales. Si tel est le cas, notre capacité de mobilisation est connue. Voyez les contrats de Parcs, ils bénéficient aujourd'hui à 2/3 de nos Parcs, c'est une bonne performance par rapport aux autres démarches territoriales.

La logique d'effort reste bien présente dans les Parcs. Des efforts, les régions en font. Elles ont soutenu le développement de nos territoires qui contribuent aujourd'hui à identifier et valoriser leurs politiques territoriales. Nous saurons nous insérer dans les programmes opérationnels qu'ils soient nationaux ou régionaux.

#### Un nouvel élan

Nous voulons aller plus loin au delà de l'horizon 2013. Comment créer un nouvel élan ainsi que nous y invite la mission d'évaluation et d'appui que vous avez initiée, Monsieur le Ministre ? A la lecture du rapport d'étape, je pense que ce sera à nous tous ensemble de trouver le chemin. Nous tenons à garder l'originalité révélée par la mission des compétences partagées entre l'État et les régions. L'État au nom de l'intérêt patrimonial classe les territoires. Les régions initient et donnent force aux Parcs.

Les régions sont représentées à ce congrès, 11 d'entre elles adhèrent à notre Fédération, d'autres sont en train de la rejoindre. Cela ne peut que contribuer à un meilleur échange sur la question.

### 1 Les Parcs dans l'aménagement du territoire

Le paysage institutionnel a changé, nous vivons des évolutions liées à la décentralisation, à l'émergence des nouveaux acteurs territoriaux émanant des collectivités. S'ils progressent tant mieux car ce sont nos partenaires. Nous ne voulons pas pour autant faire du sur-place.

Les Parcs ne recherchent pas l'exclusivité territoriale. Ils savent tisser des partenariats. Qui le mettrait en doute ? Le « nouvel élan » ne peut se faire que sur l'ensemble de leurs missions et pas seulement sur la protection de la nature ainsi que le rapport de la mission nous y incite.



La loi habitat et urbanisme de juillet 2003 a mis nos Parcs dans une situation meilleure dans la relation avec les Pays. Nous nous engageons cette année dans un travail sur les relations avec les agglomérations. Près de 36% de nos territoires se situent dans les catégories de la DATAR caractérisant le péri-urbain, le rural en transition ou les petites villes rurales. Je crois que les Parcs peuvent apporter beaucoup sur le thème de la relation urbain/rural, enjeu majeur d'aménagement du territoire.

## **2** Respect du projet de territoire

La dynamique des Parcs naturels régionaux vient du terrain, d'une charte élaborée dans la meilleure concertation locale. Ce projet de territoire donne à chacun la possibilité de se dépasser. La charte rend meilleure chaque commune en l'insérant dans cette exigence collective.

Répondre aux enjeux d'une pression urbaine ou spéculative, aux conséquences de la déprise agricole, à l'altération des paysages, impose parfois des dispositions volontaristes dans nos chartes. Elles doivent être respectées.

Trois exemples me viennent sur des registres différents :

Le Parc de la Montagne de Reims menacé de traversée d'une ligne THT en contradiction avec sa charte constitutive. On ne peut envisager que de telles situations se reproduisent. Ma

collègue, la sénatrice, Françoise Ferat, présidente du Parc vient de démissionner, pouvait-elle faire autrement ? Deuxième exemple, nous avons en Luberon un nouveau sous-préfet. A peine arrivé, il me dit « le logement social, ce n'est pas de la compétence d'un Parc ». Or nous avons une expérience de 20 ans dans ce domaine. Nous avons créé 350 logements sociaux dans nos villages, parfaitement intégrés et assurant une qualité de vie à une population modeste qui n'aurait pas pu rester sans cela. C'est bien du développement durable que nous faisons là ! Les Parcs ont un socle commun dans leurs missions : conservation de la nature, mission éducative, accueil du public... autant de prérogatives que nous insérons dans un projet de développement durable. Confrontés à la pression foncière dans le Luberon, nous insistons sur le logement, ailleurs ce sera la création d'activités artisanales ou la lutte contre la déprise agricole...

Il n'y a pas de projet type.

Enfin en troisième exemple, je prendrai le Parc de Guyane qui nous accueille. Le territoire avait été classé pour 3 ans. Limiter ainsi dans le temps le projet du parc, c'était couper son élan. Je souhaite avec tout l'appui du réseau ici réuni, que ce Parc relève le défi grâce aux 2 ans de plus dont il bénéficie, pour vous proposer, Monsieur le Ministre, une bonne charte.

Cette auto-discipline autour du projet de territoire est unique. Faisons en sorte d'enrichir cette formidable expérience et de ne pas décourager les volontés.

Sur ce sujet même, la fragilisation de nos partenaires associatifs engagés dans la gestion des espaces naturels devient un problème. Nous souhaitons continuer à agir ensemble. Nous savons que nous pouvons compter sur vous, Monsieur le Ministre, pour défendre tous ceux qui luttent pour

l'environnement sur le terrain et qui ont à cœur que les acquis des lois d'aménagement (littoral et montagne) soient sauvegardés.

## **3** Des ressources stables

Nous autres responsables des Parcs sommes constamment inquiets d'une éventuelle remise en cause des crédits du ministère et des moyens que vous mettez maintenant à notre disposition par les niveaux déconcentrés de l'État, par les préfets de région. Il leur incombe des arbitrages douloureux en temps de rigueur budgétaire qui sont plus le fait du niveau central. Cependant, nous avons constaté une stabilisation globale des crédits, nous savons le rôle qu'ont pu avoir vos services, je veux les remercier car la période n'est pas facile. Comme je veux vous remercier pour l'aide constante que le ministère apporte à la gestion de notre Fédération.

Affirmation et considération du travail des Parcs, c'est aussi l'assurance de moyens stables pour développer nos actions, vous ne serez pas surpris du propos. Si nos Parcs disposent de financements statutaires pour fonctionner, ils doivent puiser sur les programmes les plus divers et ceux de l'Europe que j'évoquais précédemment sont essentiels. Il en est d'autres qui représentent près d'1/3 de leur budget. Cette quête constante nous prend beaucoup d'énergie et il ne faudrait pas que ce soit au détriment de notre capacité d'expérimentation, de notre disponibilité sur de nouvelles recherches.

Les Parcs ont besoin de ressources basées sur une fiscalité environnementale. Qu'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible car les Parcs couvrent une superficie importante du territoire. Ils sont un formidable outil d'innovation au service de l'environnement. Donnons leur les moyens financiers mais aussi fonctionnels.

Les Parcs, des structures,  
des hommes et des femmes.

La loi Barnier rend obligatoire la structure syndicat mixte, la loi Chevènement a ensuite reconnu une première particularité.

Les exemples ne manquent pas sur les limites d'action du statut des syndicats mixtes (recrutement et formation du personnel, délégation de compétences...).

Vous comprenez quand je dis cela, l'aspect vexatoire que peuvent prendre certains textes (sans intention déclarée) qui ignorent ces fondements dans l'action des Parcs. Le dernier en date est celui sur l'indemnité des élus des syndicats mixtes des Parcs diminuée de moitié sans raison apparente. Que dire de cela quand déjà les 2 moitiés ne représentaient pas grand-chose pour ces Présidents et vice-Présidents militants.

Continuons donc dans cette voie d'une véritable spécificité de nos syndicats mixtes devant la préférence marquée, que nous comprenons, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. 43 Parcs sur 44 sont des syndicats mixtes, j'espère de tout coeur que ceux des Pyrénées Catalanes et de Camargue dépasseront les difficultés actuelles pour le devenir.

Puisque j'évoque la Camargue, vous savez le soutien de tout notre réseau à ce Parc emblématique. Je tiens à dire que j'apprécie la détermination, Monsieur le Ministre, dont vous faites preuve dans ce dossier. Espérons, pour le Parc et les 37 salariés qui restent dans l'inquiétude, que tous vos efforts seront couronnés de succès. Je ne peux pas imaginer une autre hypothèse.

#### 4 Une loi pour les Parcs naturels régionaux

Voyez, Monsieur le Ministre, qu'un besoin d'affirmation des Parcs existe. Le risque serait de les affaiblir s'il n'y était pas répondu. L'inscription directe dans la loi n'est que légitime après toutes ces années. Les Parcs ne sont traités dans la loi qu'incidemment à l'occasion d'autres politiques. C'est bien d'une approche transversale dont nous avons besoin, donnant force à notre originalité de la compétence partagée entre État et régions.

Nous souhaitons un texte fondateur pour nos Parcs qui leur donne toute leur place dans le développement durable du territoire.

Vous travaillez à la réforme des Parcs nationaux. Nous sommes attentifs à cette évolution, le sujet a de l'importance ici en Guyane. Nous ne pouvons que constater que l'expérience des Parcs naturels régionaux inspire quelque peu le texte. Mais nous souhaitons que l'identité de chacun soit respectée.

Cependant, entre les Parcs existe depuis longtemps un « esprit de famille ». Ces réunions de famille, nous les envisageons au sein d'une section nationale d'Europarc. Si le réseau des Parcs nationaux se structure, il peut trouver dans notre Fédération un partenaire et même plus si affinités ! Je suis pour ma part favorable à un rapprochement le plus fonctionnel possible.

La présentation de votre texte sur les Parcs nationaux ouvrira inmanquablement ce débat sur l'articulation entre protection réglementaire et chartes de libre adhésion. A vouloir écarter ce sujet, je crains que nous tombions dans une logique d'opposition qui affaiblirait autant les Parcs nationaux que les Parcs naturels régionaux. Nous souhaitons pouvoir travailler activement avec les régions et votre ministère à un texte qui donne une base législative solide aux Parcs naturels régionaux. Dans ce

contexte, une loi Parcs naturels, voilà un bon projet pour un Ministre de l'Ecologie !

Pour les premières journées des Parcs auxquelles vous participez, Monsieur le Ministre, vous devez nous trouver bien exigeants ! Vous voyez que c'est avec tranquillité et sans agressivité que je vous exprime nos préoccupations. La relation avec votre ministère a toujours été empreinte d'une grande franchise. A cet égard, dès notre première rencontre, nous avons su qu'il en serait de même vous concernant. La richesse des contacts, l'appui déterminant que vous apportez à notre Fédération, nous les apprécions. Sachez que vous avez le soutien total de notre réseau.

Avant de conclure, c'est le moment de penser à nos journées 2005. Nous avons reçu la candidature du Parc naturel régional de l'Avesnois dans la région Nord-Pas de Calais. Elle a fait l'objet d'un vote unanime de notre bureau. Accueillis par notre vice-président P. Raoult, nous nous retrouverons alors dans un pays de bocage, profondément marqué par l'activité humaine.

Pour terminer, je voudrais dire aux régions combien leur participation à nos travaux nous enrichit.

Combien le soutien des départements nous est précieux.

A nos hôtes, le Parc et la région de Guyane, je redis tous nos remerciements pour leur accueil.

Je vous dis, chers amis, qui allez découvrir la Guyane : Vous verrez, cette terre est envoûtante, la diversité des peuples est une richesse, comme l'est la jeunesse de sa population.

Quant à la nature : ici la forêt amazonienne partout autour de nous est impénétrable, mystérieuse, majestueuse et nous renvoie à nos responsabilités de préservation de notre planète.

C'est un combat militant.

C'est un combat collectif.

## Intervention de Serge Lepeltier

Ministre de l'Écologie  
et du Développement Durable

Mesdames et Messieurs  
les parlementaires  
Monsieur le Président  
de la Fédération des Parcs  
naturels régionaux,  
Monsieur le Président du Parc  
naturel régional de Guyane,  
Monsieur le Président du Conseil  
Régional,  
Monsieur le Président du Conseil  
Général,  
Mesdames, Messieurs les présidentes  
et présidents,  
Mesdames, Messieurs  
les directrices et directeurs,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Vous êtes aujourd'hui réunis à l'invitation du président Jean-Louis Joseph pour ces journées annuelles de réflexion, d'échanges, de croisement d'idées et d'initiatives qui sont pour vous, pour nous, pour chacun de vos partenaires ici présents une source de renouvellement et de dynamisme.

Une fois de plus, à travers la richesse de vos discussions vous avez démontré la vitalité du réseau des Parcs naturels régionaux, son incomparable énergie, mais aussi, et je le relève comme une grande force, son esprit de solidarité. J'ai été à cet égard personnellement touché par l'élan de solidarité que tout le réseau, par la voix des présidents des Parcs naturels régionaux qui m'ont tous écrit, a manifesté envers les salariés du Parc naturel régional de Camargue. Vous me permettrez à cet égard d'adresser de cette tribune aux agents du Parc naturel régional de Camargue, un message de solidarité.

Je sais leur valeur, je sais qu'ils n'ont pas démérité et je sais la situation d'incertitude sur leur propre avenir dans laquelle ils sont plongés depuis plusieurs mois.

Je souhaite ardemment qu'une solution stable et définitive, qui redonne à ce Parc emblématique des milieux naturels de notre pays, une existence et une capacité d'action renouvelée, puisse être trouvée désormais très vite.

Le Préfet de Provence Alpes-Côte d'Azur y travaille d'arrache pied en lien étroit avec moi-même et mon cabinet. Je forme le vœux qu'il réussisse dans sa mission et que les collectivités territoriales parviennent à entériner rapidement entre elles un accord.

Cette histoire, affligeante pour le réseau des Parcs, contre-productive pour la politique que promeut le ministère de l'écologie au travers des Parcs, et dramatique pour les salariés, nous rappelle ce qui fait à la fois la grandeur voire même la force des Parcs naturels régionaux mais aussi leur potentielle faiblesse : **un Parc naturel régional c'est d'abord un projet partagé, un accord politique, au sens le plus noble du terme, entre les collectivités concernées.**

C'est une vision commune, c'est une ambition partagée.

Plus superficiel est l'accord, plus fragile sera le Parc. Plus profond est l'accord, plus fort, plus dynamique, plus efficace, sera le Parc.

C'est le message que vous portez inlassablement Mesdames, Messieurs les Présidents, je le sais.

Et mon premier objectif est bien de vous aider dans cette oeuvre perpétuelle de conviction, cette oeuvre de construction inlassablement recommencée.

Vous me permettrez, avant d'aborder sur le fond les sujets qui vous préoccupent, d'adresser des remerciements chaleureux à Monsieur Gaillou, Président du Parc naturel régional de Guyane, qui nous accueille pendant ces journées, au directeur et à toute l'équipe pour leur accueil si sympathique, efficace et sincère.

Je mesure le travail accompli pour organiser ces journées nationales, alors qu'en ce moment même le Parc de Guyane a entrepris l'énorme travail que représente la révision de sa charte avec le projet d'étendre son territoire.

J'en profite pour vous remercier également, Président Joseph, ainsi que le Directeur de la Fédération et toute votre équipe, car vous avez su une nouvelle fois par votre mobilisation sur ces journées être, à l'image de tout le réseau et de toutes les équipes des Parcs, administrateurs et agents, efficaces.

J'éprouve donc un grand plaisir à me retrouver, pour la première fois parmi vous, dans l'un de ces départements d'outre-mer, dont la richesse exceptionnelle en matière de biodiversité nous rappelle impérieusement l'obligation que nous avons de réussir dans l'oeuvre de protéger la nature. Vous m'avez fait part, dans un style très direct, que j'apprécie Monsieur le Président, de vos nombreuses et profondes préoccupations actuelles.

Trois champs d'action me paraissent ouverts à cet égard :

- Celui du projet politique du Gouvernement.
- Celui du projet politique des collectivités, au premier rang desquelles bien évidemment les régions.
- Celui enfin des instruments juridiques, fiscaux et financiers de ces politiques.

Permettez-moi seulement, avant de les aborder, de réévoquer un point : Vous vous êtes ému, Monsieur le Président, de la décision prise par le Gouvernement concernant la ligne d'alimentation électrique du TGV-Est européen et qui concernera trois kilomètres en bordure du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Je comprends votre interrogation.

J'observerai simplement que ce projet et la façon dont il concerne le territoire du Parc ne m'apparaissent absolument pas emblématiques mais au contraire comme très exceptionnel. Il faut garder à cette affaire son caractère tout à fait singulier.

Ce sont l'ensemble des caractéristiques du projet et des différents tracés possibles qui ont conduit à l'arbitrage gouvernemental que vous connaissez.

#### Le projet politique de l'État

Si je définis, comme je viens de le faire, un Parc naturel régional d'abord et avant tout comme un projet politique partagé, il me paraît fondamental que l'Etat, lui le premier, définisse ce qu'il attend des Parcs naturels régionaux.

Non que la voix de l'État ait été muette jusqu'à présent mais, s'agissant de structures d'innovation et d'expérimentation, toujours en mouvement car toujours à la recherche d'un mieux, d'un mieux agir, d'une efficacité plus grande, s'agissant d'organismes élaborant en permanence des solutions innovantes, il est naturel que la parole de l'Etat s'adapte elle-même à votre mouvement et aux préoccupations qui sont les vôtres.

Je note cependant qu'il n'y a pas que du nouveau dans les propos que vous m'avez tenus, Monsieur le Président, et que, sans aucun doute avec une remarquable constance depuis de nombreuses années, derrière des enjeux renouvelés, c'est à une reconnaissance toujours meilleure et à des moyens d'action toujours plus puissants que vous aspirez.

Votre appel à inscrire de fortes dispositions sur les Parcs naturels régionaux dans un prochain projet de loi constitue un signe évident de cette légitime aspiration.

S'agissant de la politique de l'Etat, j'entends replacer cette proposition que vous me faites dans son contexte et m'interroger sur l'opportunité de



la réponse que vous me proposez. Ne sommes nous pas en effet à un moment sensiblement nouveau dans l'histoire déjà longue des Parcs naturels régionaux ?

Est-ce que le nombre que vous êtes désormais, la part que vous représentez du territoire national, la diversité des enjeux en termes de paysages, de biodiversité, de négociation locale, ne conduit pas l'Etat à devoir participer, avec les conseils régionaux, à un processus de clarification des objectifs et des contraintes afin de conserver à votre réseau sa cohérence et la place désormais tout à fait éminente qu'il peut tenir dans les politiques territoriales ?

En clair à quelles conditions êtes-vous et pouvez-vous être encore plus pour l'Etat des territoires d'expérimentation, d'innovation ? N'êtes vous pas, pour lui, l'un des plus puissants réseaux pour mettre en oeuvre à grande échelle des politiques nationales ?

Les Parcs naturels régionaux ont fondé jusqu'à présent leur légitimité sur les notions de contrat et de libre adhésion.

Les pressions que connaissent aujourd'hui les territoires, comme par exemple la pression d'urbanisation, conduisent à envisager de renforcer l'opposabilité de la charte aux documents

d'urbanisme ou l'exigence de cohérence des documents de planification encadrant les activités économiques.

Cette option permet-elle de conserver la dimension contractuelle ? Est-ce le moyen d'assurer une meilleure cohérence des actions de l'Etat sur le territoire des Parcs naturels régionaux ?

Sans vouloir répondre trop rapidement à ces questions dont les réponses engageront fortement l'avenir, après avoir pris connaissance du premier rapport de la mission d'inspection que vous aviez souhaité voir diligentée, je peux vous faire part de l'état de mes réflexions.

Les Parcs naturels régionaux constituent à mes yeux des maillons essentiels du réseau écologique national, c'est à dire de la trame d'espaces naturels à haute valeur biologique ou simplement de paysages naturels diversifiés qui sont l'un des principaux supports de la biodiversité.

Ils sont ainsi, à mes yeux, en mesure de former l'un des fers de lance de la stratégie nationale pour la biodiversité. D'ailleurs le vocable de « Parc naturel régional » ne correspond-il pas pour le public à l'image d'une nature « harmonieuse » ? C'est à dire préservée, bien gérée, en harmonie avec la société qui l'habite ?

Je me demande dans la foulée si l'un des critères principaux permettant

d'apprécier la réussite d'un Parc naturel régional, et d'envisager positivement la reconduction de la marque, ne devraient pas être, du point de vue de l'Etat, la réussite effective dans ce domaine : maintien ou accroissement de la diversité biologique, maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

De la même manière, je pense que les priorités pour la création de nouveaux Parcs pourraient opportunément aller vers le renforcement du maillage constitué sur le territoire national par les territoires de Parcs naturels régionaux.

Vous êtes sûrement les structures où l'enjeu entre biodiversité et développement durable est le plus fort.

Si la biodiversité peut être quelquefois perçue comme une contrainte au développement, vous êtes ceux qui pouvez le mieux en faire une opportunité de développement durable.

Vous dire que ma priorité est la biodiversité ce n'est pas négliger l'éducation à l'environnement, l'un des axes de la stratégie nationale, ni les actions en matière de paysage, domaine dans lesquels incontestablement vous conduisez des politiques innovantes, ni beaucoup d'actions dans le domaine culturel car toutes peuvent être conçues comme un support et un accompagnement nécessaire d'une stratégie nationale pour la biodiversité intéressant réellement les habitants de nos communes.

Ces politiques établissent aussi un lien très fort entre les préoccupations de l'Etat et celles des collectivités.

Cette clarification du positionnement de l'Etat doit accompagner à mes yeux une meilleure reconnaissance des Parcs naturels régionaux par les services de l'Etat, eux-mêmes. Je compte en particulier rappeler prochainement aux DIREN et aux DDAF l'importance que j'attache à ce qu'ils établissent avec chacun d'entre vous des relations plus étroites.

Ce qui veut dire qu'ils seront porteurs, vis à vis de vous, de davantage d'exigence.

Enfin, lors d'une prochaine réunion des Préfets à Paris, je proposerai à mon collègue de l'Intérieur d'intervenir devant eux pour leur demander de vous considérer aussi comme certains des meilleurs relais des politiques de l'Etat en faveur de l'écologie et du développement durable.

Mais les Parcs naturels régionaux n'existeraient pas sans les collectivités. Or rien n'oblige les collectivités à partager en tout point les priorités de l'Etat. C'est précisément la force des Parcs de proposer une structure qui marie les objectifs non nécessairement identiques mais nécessairement concordant des différents partenaires institutionnels.

#### Les collectivités

Il nous faut, à l'égard des collectivités qui sont nos partenaires, Mesdames et Messieurs, être très lucides et reconnaître que les questions qui se posent notamment aux exécutifs régionaux et départementaux ont changé de nature.

Les parcs, en quelque sorte, sont victimes de leur succès. Vous êtes aujourd'hui 44, représentez 13% du territoire national et, parfois, dans certaines régions plus de 20% du territoire.

Pas moins de quatre Parcs naturels régionaux ont été créés en moins d'un an sur 2003 et 2004.

Dans ces conditions les termes mêmes dans lesquels se posent aux exécutifs la prise en compte des Parcs naturels régionaux ne sont plus les mêmes. Ni les mêmes partout.

Il est par exemple certain que pendant longtemps, et encore légitimement aujourd'hui, vous avez pu vous présenter et être souvent compris comme creusets d'expérimentations et d'expérience. Il en a été ainsi dans

de nombreux domaines parmi lesquels, je citerais au hasard : l'agroenvironnement, l'éducation à l'environnement, le paysage mais également la revitalisation du tissu d'entreprises en milieu rural. Aujourd'hui, à l'issue de ces journées, je citerai aussi l'énergie.

Tous domaines dans lesquels vous n'avez, à l'échelle d'une région ou d'un département, jamais été seuls à intervenir. Tous domaines en revanche où, à chaque fois, par la qualité des agents impliqués, par la force du réseau, par l'implication politique des élus, vous avez su faire exemple.

Trop souvent malheureusement cette vitalité des Parcs, cette capacité d'initiative, sont cependant regardées d'un oeil ombrageux par les autres collectivités ou groupements de collectivités qui craignent d'y percevoir une forme de concurrence.

Comme je vous l'indiquais à l'instant, il me semble que votre mode de relation tant avec les régions qu'avec les départements mérite d'évoluer et d'être approfondi.

Si le discours sur le caractère de territoire expérimental peut-être une base de dialogue avec une région comme la Picardie qui découvre, si l'on peut dire, son premier Parc naturel régional, cette approche est-elle encore pertinente avec les régions comme Rhône-Alpes ou comme Provence Alpes Côtes d'Azur, qui ont une politique structurée sur les Parcs naturels régionaux depuis plusieurs années et dont une proportion significative du territoire est concernée par un Parc naturel régional ?

A l'évidence la singularité des Parcs naturels régionaux, ni simple intercommunalité de projet, ni simple organisation de protection de la nature et de l'environnement, couvrant certains des milieux naturels d'une région ou d'un département mais pas tous, représentant toujours une

part significative des budgets environnement des régions, pose aux exécutifs comme aux assemblées délibérantes des questions singulières. Ces questions méritent, désormais plus encore qu'auparavant, d'être explicitées et discutées.

Une part de l'inquiétude que vous éprouvez aujourd'hui tient à l'inconfort dans lequel votre originalité plonge parfois les exécutifs des collectivités. Je crois qu'un dialogue est à construire avec les régions, dialogue dans lequel je suis prêt à m'impliquer personnellement pour conforter votre démarche. J'ai écrit à cette fin au président de l'Association des Régions de France et je souhaite pouvoir engager rapidement avec lui des discussions. Je les aborde sans idée préconçue et sans vision monolithique du rôle des régions dans les Parcs.

Au contraire vous l'aurez compris, je conçois que chacune puisse poursuivre vis à vis des Parcs qui la concerne une politique sensiblement différente, avec des contenus et des priorités différentes.

Une telle démarche de clarification et de dialogue sera sans doute à engager également avec les conseils généraux.

Enfin parmi les collectivités figurent bien évidemment les communes : pour ma part, je conçois volontiers qu'un maire soit davantage préoccupé du maintien de l'emploi et de l'activité dans sa commune, de la politique urbaine et de la maîtrise de l'urbanisme que de la sauvegarde des espèces protégées mais je sais aussi que de nombreux maires ont su faire de la sauvegarde de la nature un des axes forts de leur politique. Spécialement dans cette assemblée.

C'est l'une des exigences et aussi l'un des grands résultats de votre engagement quotidien, Mesdames et Messieurs. A cette occasion je souhaite rendre hommage à tous les maires des Parcs

naturels régionaux. N'oublions pas que l'adhésion aux parcs se forge d'abord dans les conseils municipaux.

#### Instrument juridique, fiscaux et financiers

Vous souhaitez, Monsieur le Président, plusieurs évolutions du droit qui devraient consolider l'action des Parcs naturels régionaux, leurs ressources et leur reconnaissance.

Concernant la marque Parc naturel régionaux, face à la complexité de l'univers des marques, des signes de qualité, et des nouvelles exigences européennes, et après un premier rapport des inspections générales, j'ai demandé à mes services de commander une expertise juridique afin de mieux définir notre domaine d'intervention et le développement possible de cette marque. Les conclusions de ces travaux nous parviendront avant la fin de l'année.

En second lieu, l'actualité de la réforme des fonds européens pour le développement régional et le développement rural confirme la nécessité de travailler ensemble sur la place des Parcs dans la mise en œuvre des politiques européennes.

La Fédération a engagé très tôt une réflexion dans ce sens. Plusieurs pistes sont déjà en cours de discussion avec les principaux départements ministériels concernés que sont la DATAR\* et le Ministère de l'Agriculture.

L'expérience des Parcs comme porteurs de projets de territoires, comme opérateurs et territoires privilégiés de mise en œuvre des politiques environnementales et de gestion de l'espace doit alimenter les positions françaises sur les axes 2 et 3 du FEADER\*.

J'apporterai un soutien technique et politique aux propositions du réseau qui permettront de renforcer la place des Parcs dans la stratégie française de développement rural.

Par ailleurs des évolutions législatives nous ont conduit à proposer une actualisation du décret de 1994 relatif aux Parcs. Le Conseil d'État ne nous a pas suivi dans cette démarche, estimant qu'un texte supplémentaire n'était pas nécessaire. Ne croyez pas pour autant que la politique des Parcs s'en retrouve affaiblie !

Pour répondre aux besoins immédiats auxquels le projet de décret répondait, j'ai été conduit à déposer un amendement au projet de loi DTR (développement des territoires ruraux), actuellement en cours d'examen. Il a été adopté mardi dernier par l'Assemblée Nationale. Il permettra de créer les conditions nécessaires pour que les Parcs puissent mener à bien la révision de leur charte en intégrant une enquête publique préalable aux délibérations des collectivités sur le projet de charte.

L'amendement prévoit également de vous accorder un délai supplémentaire de classement de 2 ans pour mener à bien la révision de votre charte, en cas de circonstances exceptionnelles, et à la demande de la région.

Bien entendu, pour essentiel qu'il soit, cet amendement n'est qu'une réponse ponctuelle à vos interrogations du moment.

Très franchement, Monsieur le Président, je ne souhaite pas que nous nous précipitions vers le Parlement avec quelques articles de loi rapidement écrits et dont la portée réelle, faute d'un dialogue suffisant avec les parlementaires, nous échapperait ou bien au contraire serait insuffisamment perçue.

C'est ainsi parfois que l'on avance, mais c'est aussi de cette manière, souvent que l'on perd le fil d'une politique. Prendre le temps de travailler à la bonne perception par le Parlement de nos ambitions pour les Parcs naturels régionaux et des moyens de droit que nous souhaitons voir inscrits dans la loi, c'est travailler

beaucoup, à cette meilleure reconnaissance que vous appelez de vos vœux.

Ce sont bien les réflexions sur les points que j'évoquais tout à l'heure et les réponses aux questions que je posais, et que vous vous posez qui doivent guider notre plume.

Enfin, concernant la relation avec les Parcs Nationaux, il n'y a, à mon sens, pas de concurrence ou de « niveau » différent entre les Parcs naturels régionaux et les Parcs Nationaux mais une complémentarité d'outils. Un enrichissement de l'un par l'autre. En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous aurez compris que le Ministre de l'Écologie

et du Développement Durable non seulement reconnaît la qualité, la valeur et d'une certaine manière l'immensité de l'oeuvre accomplie depuis trente ans par les Parcs naturels régionaux. C'est pourquoi, plus encore pour l'avenir, je compte sur vous.

L'écologie a besoin de vous.

Je compte sur vous dans ce grand défi que représente pour nous tous la stratégie nationale pour la biodiversité. Je compte sur vous pour continuer à inventer une politique du paysage moderne et innovante. Je compte sur vous pour savoir maintenir un dialogue constant, attentif et respectueux avec les élus des communes.

Je sais, sur tous ces sujets, et sur tous les autres qui forment le quotidien des Parcs, pouvoir compter sur la mobilisation, mais peut-être et encore plus sur l'enthousiasme des administrateurs et des équipes techniques. Je connais votre engagement. Il n'est pas anodin. Il ne s'est pas fait par hasard.

De votre côté comptez sur moi pour être à l'écoute de vos propositions.

De notre travail en commun sortira beaucoup pour l'écologie.



\* DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

\*\* FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

## FORUM 1

# Biodiversité

Présidente : Yves VANDEWALLE,  
Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Grand Témoin : Jacques WEBER,  
Directeur de l'Institut Français de la Biodiversité  
Coordinatrice : Cécile BIRARD,  
chargée de mission à la Fédération des Parcs

En 1992 à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable a permis la signature du premier accord mondial sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et pour un partage juste et équitable des ressources naturelles : la Convention sur la Diversité Biologique. C'est dans ce cadre que la France s'est dotée en 2004 d'une Stratégie Nationale Biodiversité.

En septembre 2003, se tenait le 5<sup>e</sup> congrès mondial des Parcs de l'UICN, à Durban, qui retenait deux finalités principales pour son plan d'action : assurer une contribution cruciale des aires protégées à la fois à la conservation de la diversité biologique et au développement durable.

Et concluait « au vu des bouleversements que subissent notre planète et nos sociétés, l'approche des aires protégées (...) doit être nouvelle et originale, (...) forger la synergie entre la conservation, le maintien des systèmes de support de vie et le développement durable ».

De même, Jacques WEBER, grand témoin de ce forum, a bien précisé en introduction que « conserver la diversité biologique, c'était maintenir un potentiel évolutif » et que la force des Parcs naturels régionaux se trouvait dans leur ancrage social afin de concrétiser cet objectif.

Les Parcs naturels régionaux, présents à Durban, se reconnaissent entièrement dans ces propos qu'ils tentent de mettre en œuvre depuis plus de 35 ans. Ainsi, l'objectif de ce forum était de dégager des pistes d'action des Parcs naturels régionaux en faveur de la biodiversité de leurs territoires, s'inspirant tant de leur expérience passée que de celles de ses partenaires.

Outre l'illustration de la volonté de transferts de la Fédération et des Parcs, cette coopération franco-polonaise a permis le prolongement d'échanges et de jumelages.

Ce programme et la Pologne ont, en effet, beaucoup à apporter aux gestionnaires d'espaces naturels français :

- dans l'identification et la définition de principes de gestion de corridors écologiques entre les sites (ce sont souvent des espaces non protégés),
- pour leurs compétences naturalistes, entomologiques particulièrement,
- pour leurs expériences dans la gestion forestière et des grands prédateurs.

## État des lieux - expériences

Les Parcs naturels régionaux disposent, depuis juin 2004, d'une plaquette pour valoriser leur rôle dans la préservation de la biodiversité. Cette plaquette formalise et illustre les 4 fondements-clés en faveur de la biodiversité que les Parcs mettent en œuvre. Les expériences choisies et présentées dans ce forum illustraient ces 4 principes :

- **Connaître et partager les connaissances avec les décideurs et la population du territoire pour mieux protéger la biodiversité**, fondement illustré par l'intervention de Michelet Fontaine, Directeur du WWF Guianais et du programme régional « plateau des Guyanes ».
- **Le savoir-faire des Parcs : la gestion concertée de l'espace, une priorité et une garantie de succès pour la biodiversité**, illustré par l'expérience du programme « PHARE » sur Natura 2000 en Pologne.



Carte des sites Natura 2000 polonais et des corridors entre sites.

- **La biodiversité inscrite dans un projet de territoire : une échelle de mise en cohérence garantie par une médiation active et pérenne**, illustré par l'expérience du Parc de Lorraine.
- **Paradoxe pour certains, réalité dans les Parcs : la préservation de la biodiversité contribue au développement économique**, illustré par l'exemple du Parc de Camargue.

Parallèlement à la définition des 4 fondements-clés d'action des Parcs, deux autres chantiers en cours au sein du réseau des Parcs ont été présentés afin d'alimenter la réflexion vers un plan d'action « biodiversité » des Parcs naturels régionaux :

- la mise à jour de l'enquête de 1994 sur le patrimoine naturel des Parcs, par Dominique Chavy, chargé de mission « patrimoine naturel » du Parc du Verdon

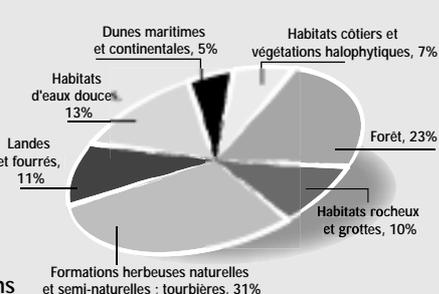
- une analyse comparative de la prise en compte des enjeux écologiques dans les Chartes de Parcs, par Cécile Birard, chargée de mission « gestion des espaces naturels » à la Fédération.

## Perspectives-débats : vers un plan d'action biodiversité des Parcs

Le débat dense et riche a montré que les Parcs sont des outils de connaissance, d'aide à la décision qui permettent de conduire et concrétiser les actions. Il a dégagé les orientations suivantes :

### Éléments de résultats de l'enquête « patrimoine naturel » dans les Parcs

Nombre de citations de types d'habitats dans les Parcs naturels régionaux métropolitains



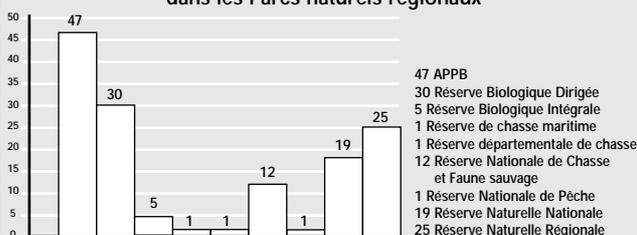
Les Habitats naturels :

- 125 habitats présents sur les territoires des Parcs métropolitains
- les formations herbeuses et les tourbières sont les habitats les plus nombreux :
- les mégaphorbiaies eutrophes et sites à orchidées dans 30 parcs /40, suivis des landes sèches à chaméphytes (28/40)
- le 2<sup>ème</sup> paquet est constitué d'habitats de zones humides (forêts alluviales 27/40, prairies à molinies 26/40, végétation flottante de rivières 26/40, marais calcaires et lacs 21/40)
- à noter : les grottes 21/40
- 26 habitats prioritaires (Directive Habitats) parmi les 125 présents.

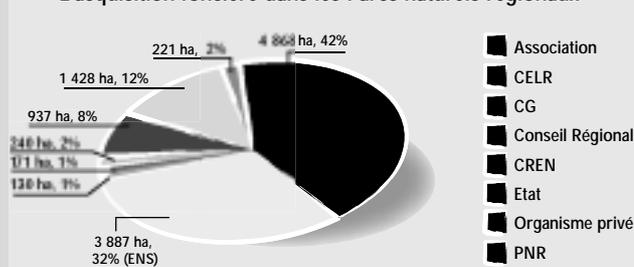
Limites et perspectives :

- Rien sur l'outre-mer alors que hot-spot de la biodiversité : travailler avec les scientifiques à l'établissement des listes communes d'habitats.
- Pas de représentation surfacique des habitats : perspectives de travail futures (en lien avec l'IFEN).
- Cependant, prédominance des habitats humides et de pelouses et landes sèches : priorités d'action des Parcs ?
- Le patrimoine naturel des Parcs : des habitats et des espèces : renforcer le recueil de données en ce sens.

### Importance des différents statuts de protection réglementaire dans les Parcs naturels régionaux



### L'acquisition foncière dans les Parcs naturels régionaux



Conclusions, perspectives :

Constat général : nombre de Parcs ont exprimé une certaine difficulté à mobiliser l'information au sein de leur Parc, celle-ci étant souvent dispersée, fragmentaire, et problématique en particulier pour les MAE, sites naturels classés/inscrits :

- sollicitation de partenaires pour récupérer l'information.
- d'où temps demandé pour l'enquête beaucoup plus important.

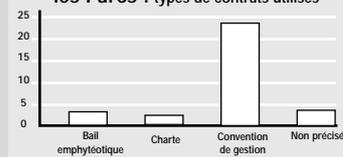
Moins vrai pour les Parcs récents: données souvent déjà compilées et disponibles.

Mais c'est aussi un effet positif de l'enquête exprimé également par certains Parcs : oblige à prendre un temps d'arrêt et faire le point sur ce qui existe sur le territoire, permet aussi de rafraîchir les connaissances, de faire cet effort de collecte et de synthèse.

Objectifs du travail partiellement atteints

- La réactualisation des données de 1994 est incomplète (une 10aine de Parcs n'ont pas répondu).
- La création d'un Observatoire à la Fédération sur les données du patrimoine naturel dans les Parcs suppose de transformer l'outil excel en véritable Base de données pratique d'utilisation et qui doit être évolutive en vue d'actualiser régulièrement les données pour :
  - Disposer d'un outil de présentation, de valorisation des territoires de Parcs et des actions menées auprès des instances institutionnelles, des partenaires...
  - Faciliter les transferts d'expérience, les échanges dans le réseau : un outil pas uniquement mobilisable à la Fédération mais pouvant être utilisé simplement dans chaque Parc : réactualisation des données, élaboration d'une fiche de synthèse par Parc...

### La protection contractuelle dans les Parcs : types de contrats utilisés



### 1. Comment les Parcs peuvent contribuer à la conservation de la diversité génétique des espèces et des écosystèmes ?

- En s'appuyant sur des bases scientifiques solides, gage de cohérence :
  - Définir des stratégies territoriales scientifiques qui s'inscrivent dans la durée.
  - Disposer d'une hiérarchisation des espaces naturels avec une méthode commune. La distinction entre espaces naturels remarquables (« hot spot » à l'échelle mondiale comme le plateau des Guyanes) et ordinaires est apparue artificielle (échelle pertinente, héritage anthropique) : une volonté commune et des pratiques adaptées s'avèrent plus efficaces. La place et le rôle des agriculteurs ont ainsi longuement été traités, le débat faisant ressortir les nécessités d'intégrer le facteur temps pour l'évolution des pratiques et des mentalités, de revaloriser le métier d'agriculteur, de régler les contradictions internes (apiculture) et de faire évoluer les contraintes politico-économiques.
  - S'interroger sur la gouvernance et notamment sur le rapport scientifique/politique, sur le mariage des champs scientifique, social et culturel et sur la perception et l'explication de ce que recouvre la biodiversité.
  - Inscrire la biodiversité et la sensibilisation dans les Chartes et les plans de référence.
- Maintenir ou restaurer les fonctionnalités écologiques :
  - En élaborant des stratégies de fonctionnement du réseau d'espaces naturels (corridors écologiques intra et interparcs).
  - En les inscrivant dans les Chartes et plans de référence, les traduisant dans les outils de gestion de l'espace et du paysage (plans d'urbanisme et documents de planification).
- Favoriser la cohérence de l'action à toutes les échelles, y compris internationale pour que les Parcs contribuent au réseau écologique national.

- Maintenir la diversité génétique des variétés anciennes et/ou rustiques. La question des OGM a également été soulevée lors du débat.
- Contribuer à l'évaluation continue de la biodiversité par une base de données « patrimoine naturel » fédérale et locale, mesurer les impacts de l'évolution générale du climat et des pollutions.

### 2. Quelles capacités d'action des Parcs ?

- Faire progresser les connaissances scientifiques et les intégrer dans les processus de développement du territoire :
  - Développer le recueil et valoriser les informations « biodiversité ».
  - Mesurer les résultats des actions : définition commune de méthodes et d'indicateurs.
- Développer les capacités d'intervention des Parcs.
 

Le rôle fédérateur des Parcs est un atout majeur, par son travail en réseau, sa capacité de mobilisation ou d'association avec d'autres partenaires.

  - Cohérence de l'action territoriale
  - Gestion effective avec de nombreux outils de protection réglementaires (réserves, P.L.U., etc...) et des moyens contractuels (convention de gestion, mesures agro-environnementales...).
  - Développement de partenariats

privilegiés (Réserves naturelles de France, ONF et ONCFS, Régions).

- Approche globale : maîtriser les relations complexes entre conservation de la biodiversité et activités économiques et notamment, développer des outils agro-environnementaux incitatifs et attractifs avec l'Europe, l'Etat et les Régions, valoriser les entreprises qui intègrent la biodiversité.
- Actions d'éducation, d'information et de sensibilisation : utilité et intérêt de la biodiversité, partager et faire partager une définition commune de la biodiversité, sensibiliser les acteurs et partenaires à cette notion, les inciter à la prendre en compte dans leurs projets, sensibiliser à la valeur économique et sociétale de la biodiversité (qui en profite ? qui doit payer ?).
- Garantir la pérennité du financement des actions en évitant la marchandisation des espaces naturels : oui aux services payants, non aux espaces payants ?
- Garantir l'efficacité des actions : renforcer l'opposabilité des Chartes, améliorer la « police de la nature ».

Ce forum a démontré le rôle moteur des Parcs naturels régionaux pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et donc la nécessité d'en faire une priorité des futures Chartes.

### Interventions

L'expérience des Parcs naturels régionaux au travers de l'enquête patrimoine naturel et de l'analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans les chartes  
par Dominique CHAVY, chargé de mission au Parc du Verdon

Conservation de la Biodiversité et Coopération Régionale: Pierres Angulaires du Développement Durable des Guyanes  
par Michelet FONTAINE, Directeur du WWF Guianais et du programme régional « plateau des Guyanes »

Appui à la mise en place d'un réseau national d'espaces d'intérêt écologique européen : l'expérience du programme « PHARE » sur Natura 2000 en Pologne  
par Bruno DUMEIGE, chef de projet Fédération des Parcs - Parc de la Brenne

Synergie et diversité d'acteurs et d'actions « zones humides » sur le territoire du Parc de Lorraine  
par Laurent GODÉ, responsable service environnement  
et Guy GEORGES, responsable service culture et patrimoine du Parc de Lorraine

Camargue : L'élevage extensif traditionnel au chevet de la biodiversité  
par Didier OLIVRY, directeur du Parc de Camargue

## FORUM 2

# Énergie

Président : Christian GUYOT,  
vice-président du Parc du naturel régional du Morvan  
Grand Témoin : Erik GUIGNARD,  
responsable de la prospective au Syndicat des Énergies Renouvelables  
Coordinateur : Philippe MOUTET, chargé de mission à la Fédération des Parcs

La question énergétique fait maintenant partie des grands enjeux mondiaux. Vecteur de développement, elle est aussi empreinte d'une dimension environnementale en devenir. Comment permettre à tous d'accéder à l'énergie tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement local ? Les Parcs, engagés dans la politique nationale et européenne de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre, contribuent à la dimension territoriale de cette démarche. Dans

ce forum, cinq Parcs ont souhaité nous livrer leurs expériences pour formuler ensemble des stratégies territoriales fortes.

Cette volonté de faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un outil de développement local se traduit notamment par l'engagement croissant des Parcs dans le programme d'animation ATEnEE de l'ADEME qui permet aux Parcs la mise en place d'une animation énergétique et environnementale et finance en partenariat les trois premières années.

## Un cadre juridique, économique et environnemental en pleine mutation

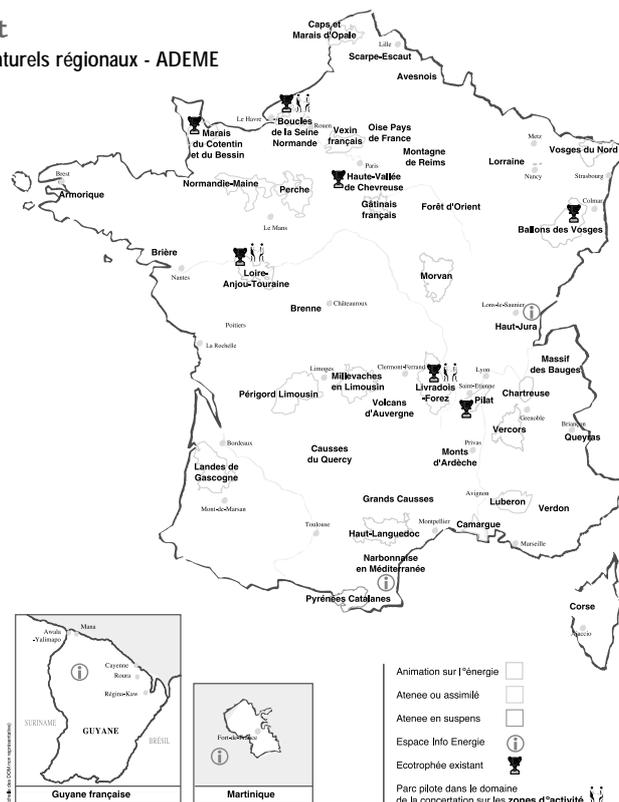
L'importante représentation des élus tant locaux que régionaux dans cet atelier a confirmé l'importance de la réflexion sur ce thème et l'inscription des Parcs dans un contexte national et européen de recomposition du paysage énergétique et de ses modes de fonctionnements en place depuis 50 ans. À titre d'exemple, on peut mesurer l'enjeu financier pour les communes au regard de la facture annuelle en électricité des collectivités locales en France qui est en 2004 d'environ 4 000 000 000 € et représente 20% de la consommation nationale d'électricité.

Du point de vue économique, l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité aux communes en juillet 2004 bouleverse les habitudes issues de la création d'EDF / GDF et l'ouverture complète aux particuliers en 2007 mettra fin au tarif réglementé.

En matière réglementaire, la loi d'orientation sur l'énergie devra donner le cadre dans lequel évoluera le nouveau marché de l'énergie et fixera les choix du pays en matière de développement des énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre.

### Partenariat

Parcs naturels régionaux - ADEME



Enfin, du point de vue environnemental, les engagements de Kyoto nous conduisent à réduire nos émissions de carbone et donc à être capable dans nos territoires de déterminer nos productions de carbone afin de pouvoir les maîtriser. La pression environnementale nous conduit donc nécessairement à avoir une meilleure connaissance du fonctionnement énergétique et environnemental de nos territoires. Les exemples de Parcs présentés ont contribué à mieux discerner les stratégies possibles dans ce contexte de mutation générale.

## Expérimenter pour construire de nouveaux outils

Il s'agissait de restituer à travers cinq exemples de Parcs les différentes manifestations possibles de prise en compte de l'énergie dans la politique territoriale et de mieux percevoir le rôle effectif d'un Parc dans ce domaine.

Le Parc du Luberon a opté depuis près de trois ans pour une mission énergétique globale qui, à travers des diagnostics de communes et l'élaboration d'une stratégie, débouche aujourd'hui sur un livre blanc des énergies à destination des élus du Parc. Cette mission d'animation énergétique, réalisée dans le cadre d'un contrat ATEnEE, et couplée avec une action sur l'habitat en faveur de la prise en compte du bois énergie dans le chauffage des logements collectifs et à une réflexion globale sur la maîtrise des flux. Le Parc travaille également sur la maîtrise des dépenses d'éclairage public et l'impact de la pollution lumineuse. En connaissant mieux ses entrants et sortants énergétiques, le Parc pourra insuffler avec plus de précision la dimension énergétique dans l'ensemble des actions conduites sur le territoire. Il reste aujourd'hui à parvenir à inscrire cette mission énergie au-delà

des trois ans et pouvoir ainsi aller au bout du processus engagé.

Le Parc des Vosges du Nord a, lui, bénéficié d'une animation spécifique avec la région Alsace se caractérisant par des objectifs chiffrés relatifs au solaire et au bois. Cette action bénéficie d'un accompagnement bancaire original dédié aux énergies renouvelables. S'appuyant sur la forte sensibilisation déjà engagée en Alsace, cette animation se fait en liaison avec les autres thématiques du Parc.

La Parc Normandie-Maine a choisi d'anticiper sur la prochaine révision de sa Charte et s'est appuyé sur la réalisation d'un diagnostic énergétique territorial pour mettre en place une stratégie et un programme d'animation avec l'ADEME. Il rejoindrait ainsi les deux autres Parcs de Basse-Normandie (Perche et Marais du Cotentin et du Bessin) pour une action concertée à l'échelle régionale. Les thématiques liées à l'entretien des haies et leur valorisation par le bois énergie et la prise en compte de l'énergie et de l'environnement dans les pratiques agricoles seraient au cœur de cette dynamique régionale.

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée était déjà doté, avant même sa création, d'une forte culture éolienne. Il a donc introduit cette thématique dans sa charte et a réalisé un outil permettant l'intégration des projets éoliens en adéquation avec les missions fondamentales du Parc. Le Parc s'efforce de concilier projets éoliens existants et préservation de la qualité de ses paysages et de sa diversité. Il travaille notamment avec le pôle éolien de l'Aude doté d'une charte éolienne, véritable outil de conciliation entre développement des énergies renouvelables et respect des enjeux spécifiques du Parc. Le Parc est parmi les seuls à disposer in situ de sites éoliens importants et de sites expérimentaux sur le petit éolien



### Expérimenter pour agir

- Choix énergétique dans les Parcs (référence à la charte et pratiques)
- Le défi de la professionnalisation de l'approvisionnement local

(Narbonne). Le Parc a spécifiquement travaillé sur le suivi environnemental des chantiers éoliens et, pour accroître son engagement sur la question des énergies, s'est doté d'un espace info énergie. La concertation a été particulièrement forte dans le processus de construction de la charte éolienne avec des comités de pilotage regroupant près d'une centaine de participants.

Le Forum a également permis de mieux connaître les enjeux énergétiques en Guyane. Nous avons ainsi bénéficié d'une approche quasi exhaustive de cette thématique par le biais de la commune d'Awala Yalimapo, de la Délégation régionale de l'Ademe et de l'Espace info énergie porté par le Parc. Les contraintes géographiques et climatiques et la très grande diversité culturelle ont particulièrement souligné l'intérêt d'une construction territoriale des stratégies énergétiques. Ainsi, l'habitat traditionnel d'Awala Yalimapo s'accommode assez mal des directives conçues à Bruxelles et transcrites à Paris. Le témoignage de l'ADEME nous a permis de mesurer la complexité des problèmes liés à l'énergie : un seul opérateur, une maîtrise foncière par l'État et une forte demande d'infrastructure. Face à ces multiples défis, le territoire guyanais nous conforte dans la nécessité d'intégrer la thématique énergie aux enjeux de territoire.

## ZOOM SUR...

**Energie, déchets et déplacements : trois thèmes clés pour améliorer l'environnement au quotidien...**

**Contribution de Matthieu Camps, chargé d'études sur l'énergie au Parc naturel régional du Luberon**

Les thèmes relatifs à l'énergie, aux déchets et aux déplacements sont inscrits dans la charte, dans les volets « aménagement du territoire » et « amélioration du cadre de vie et éco-conseil ».

Une démarche d'élaboration d'agendas 21 et de chartes de l'environnement a été menée avec les quatre villes et neuf communes rurales du Parc, démarche qui a servi de base à la mise en place du présent contrat.

### Eventuelles autres actions menées dans le domaine environnemental ou en matière de développement durable

L'action du Parc étant tournée vers une mise en pratique du développement durable, dans un souci de respect de l'environnement, l'ensemble de ses actions est guidé par ce principe.

#### Objectifs de cette animation

En développant une politique locale relative à l'énergie, aux déchets et aux déplacements, il s'agit de :

- contribuer à la lutte contre l'effet de serre
- diminuer les dépenses énergétiques et utiliser les énergies renouvelables
- limiter la production des déchets et améliorer leur gestion collective
- développer les emplois dans le cadre d'un développement durable

#### Agir en faveur de la prise en compte de l'énergie et de l'environnement

##### ÉNERGIE

- diagnostic territorial et suivi des consommations énergétiques des communes (réalisation d'une base de données portant sur l'ensemble du patrimoine des communes)
- développement d'une filière bois énergie locale, à partir de réalisations communales (chaufferies automatiques fonctionnant avec des plaquettes forestières)
- élaboration d'une doctrine sur le grand éolien
- éclairage public et pollution lumineuse
- participation active au réseau local associatif (espace information énergie, salon éco-énergies annuel...)
- sensibilisation des élus et aide au montage de projets (Livre blanc des énergies du Luberon)

##### DÉCHETS

- communication « Je trie, je composte, j'aime mon Luberon » :
  - sur le compostage individuel, avec les structures intercommunales concernées, accompagnant un programme de diffusion de composteurs
  - sur la collecte sélective et la réduction à la source
- réalisation d'une étude sur l'intégration paysagère des conteneurs
- programme de réhabilitation des anciennes décharges
- travail sur les boues de stations d'épuration
- sensibilisation des élus, conseil et aide au montage de projets

##### DÉPLACEMENTS

- réalisation d'un programme de formation et d'information des élus sur les déplacements (modes doux, inter modalité, aménagements...)
- réalisation de trois études sur les bassins de vie de Pertuis, d'Apt et de Cavaillon portant sur un état des lieux et la possibilité de promouvoir une offre de transports alternatifs
- réalisation de quatre mini plans de déplacements sur quatre communes rurales
- monter des actions permettant la promotion de modes doux tels que le vélo ou la marche, par exemple en favorisant l'implantation et la multiplication des opérations « marchons vers l'école »
- accompagner par une information tous publics les actions en cours de réalisation

#### Participation / Partenariat

La population est soit associée directement à certaines actions (compostage individuel, opération « marchons vers l'école »...) soit sensibilisée au travers d'événements ponctuels (salon annuel des éco-énergies, conférences, débats...). D'autre part, ces missions du Parc mobilisent régulièrement le conseil des associations, organe consultatif du Parc, et disposent ainsi d'un lien direct avec des associations locales, citoyennes, qui sont ainsi parties prenantes des actions organisées.

#### Contacts

**Responsable du contrat ATEnEE : Catherine Légier**, chargée de mission environnement urbain, chargée du volet déplacements

catherine.legier@parcduluberon.fr

**Chargé d'études énergie : Matthieu Camps**

matthieu.camps@parcduluberon.fr

**Chargé d'études déchets : Julien Chartoire**

julien.chartoire@parcduluberon.fr

**Élu en charge du projet : Claude Favet**,

Maire de Cabrières d'Aigues

## Les Parcs naturels régionaux, acteurs de la stratégie énergétique territoriale

L'ensemble des interventions et les débats qui ont suivi ont fait ressortir un certain nombre de préoccupations communes qui nous indique l'orientation que peut prendre cette thématique dans notre réseau :

**La maîtrise de l'énergie et la connaissance du profil énergétique du territoire**

Pour les Parcs présents, la maîtrise des dépenses énergétiques est un préalable à toute action efficace en faveur de la réduction de l'effet de serre et de la qualité de vie de nos territoires.

Cette maîtrise passe en premier lieu par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire puis dans un second temps par l'évaluation des consommations et également des potentialités de développement local en matière d'énergie renouvelable.

**L'énergie, facteur de développement local et de qualité environnementale**

La nécessaire prise en compte de la plus-value environnementale et socio-économique induites par le développement des énergies renouvelables permet de donner une légitimité forte à l'engagement des communes et de leurs partenaires dans le développement de filières locales de production. Le bois énergie est d'ailleurs un thème fédérateur.

**Le niveau d'engagement des collectivités dans les projets énergétiques**

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer en matière d'exemplarité et d'incitation. Pour cela, il est indispensable que les élus puissent bénéficier d'une information adaptée (notamment les communes rurales ne disposant pas de services techniques) mais aussi puissent engager une réflexion sur les partenariats financiers possibles.

**L'importance de l'animation territoriale spécifique.**

L'ensemble des participants a également souligné le rôle crucial de l'animation territoriale. Elle doit nécessairement exister dans la phase de sensibilisation et être présente dans la stratégie et dans l'accompagnement des actions. En cela, les Parcs et leurs partenaires doivent travailler au maintien de cet outil d'animation essentiel.

Ainsi, pour inscrire durablement la mission énergétique dans leur stratégie territoriale, les Parcs doivent disposer de partenariats et de moyens financiers à la hauteur des enjeux. En conclusion, nous pourrions nous inspirer de la réflexion de notre grand témoin Eric Guignard en nous donnant comme objectif de devenir des territoires exemplaires à bilan énergétique positif.

A l'heure où de nombreux Parcs entrent en révision de charte, il est indispensable dès maintenant de veiller à une inscription plus claire et plus affinée dans les chartes de la thématique énergie.

C'est à cette seule condition que les Parcs naturels régionaux seront une référence incontournable de la politique énergétique territoriale et contribueront ainsi à leur échelle et de façon exemplaire à répondre aux problématiques climatiques et environnementales de la planète.

### Interventions

La prise en compte de l'énergie dans la mission d'un Parc : un outil supplémentaire pour pratiquer le développement durable. Exemple de la démarche des Vosges du Nord et de la région Alsace

par Marc HOFFSESS, directeur du Parc des Vosges du Nord

La prise en compte d'une ressource énergétique locale dans la politique du Parc : la gestion de l'éolien en Narbonnaise

par Typhaine LEGRAND, chargée de mission au Parc de la Narbonnaise en Méditerranée

La mise en place d'une stratégie énergétique en faveur du développement territorial dans le Parc du Luberon

par Matthieu CAMPS, chargé de mission du Parc du Luberon.

Le Parc de Guyane, acteur de la politique de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques

par le Maire de Awala Yalimapo  
et par Olivier KAYAMARÉ, responsable du point énergie du Parc.

Le Parc Normandie-Maine a choisi, en partenariat avec l'ADEME Basse Normandie, de procéder à une étude énergétique territoriale puis de s'engager dans un contrat Atenee

par Daniel LUCAS, directeur du Parc Normandie Maine.

## FORUM 3

# Tourisme durable

Présidente : Lise N'GUELA, Présidente du Parc de Martinique  
Grand Témoin : Léon BERTRAND, Ministre délégué au tourisme  
Coordinatrice : Dominique DOLISY BONNETAUD,  
directrice adjointe de la Fédération des Parcs



**L**e tourisme est une activité économique et culturelle devant intégrer les grands enjeux mondiaux : respect de l'environnement, respect des cultures locales, on parle de tourisme durable et solidaire.

Le forum Tourisme Durable a été l'occasion de présenter, à travers des exemples, la problématique de la mise en œuvre du tourisme durable et, de confronter, à partir des enjeux mondiaux, points de vue, éléments de stratégie, projets en cours et actions réalisées localement dans les territoires des parcs.

La deuxième partie du forum s'est attachée à présenter quelques propositions pour l'avenir.

### États des lieux

Il a été souligné que la charte européenne du Tourisme Durable, qui n'est signée actuellement en France que par 7 Parcs, demande beaucoup d'investissements et de suivi mais que la démarche, très transversale, présente un intérêt certain.

Il a été constaté un foisonnement de labels, notamment de nouveaux labels européens pour l'hébergement touristique, n'apportant que peu de lisibilité alors que les professionnels du tourisme au sein des Parcs expriment le besoin d'être encouragés et valorisés. Sur le plan des indicateurs économiques, il y a une insuffisance de l'évaluation quantitative et qualitative

des activités touristiques, qui rend difficile l'évaluation des retombées économiques des actions touristiques menées dans le cadre de la charte.

L'offre étant souvent dispersée, atomisée, de petite taille (micro-activités, micro entreprises), il est nécessaire d'améliorer la structuration de cette offre et sa cohérence. De plus, la mise en œuvre des partenariats locaux est souvent difficile.

D'un Parc à l'autre, des effets inverses se produisent. Deux exemples peuvent illustrer ce point : des sites remarquables habités restent toujours difficilement accessibles en Guyane, alors que certains sites, comme en Martinique (plage des Salines), connaissent des problèmes de surfréquentation et de gestion des flux.

Les Parcs naturels régionaux connaissent actuellement de nouvelles problématiques liées à la montée en puissance de certaines activités, en particulier, les activités sportives et de loisirs de pleine nature : comment faire pour accompagner au mieux ces nouvelles formes de tourisme dans les Parcs tout en contenant les effets négatifs de certaines pratiques ?

Quelle stratégie définir et quel appui apporter à des filières déjà existantes comme les gîtes Panda, les Hôtels au Naturel ?

## FORUM 3

# Tourisme durable

Présidente : Lise N'GUELA, Présidente du Parc de Martinique  
Grand Témoin : Léon BERTRAND, Ministre délégué au tourisme  
Coordinatrice : Dominique DOLISY BONNETAUD,  
directrice adjointe de la Fédération des Parcs



**L**e tourisme est une activité économique et culturelle devant intégrer les grands enjeux mondiaux : respect de l'environnement, respect des cultures locales, on parle de tourisme durable et solidaire.

Le forum Tourisme Durable a été l'occasion de présenter, à travers des exemples, la problématique de la mise en œuvre du tourisme durable et, de confronter, à partir des enjeux mondiaux, points de vue, éléments de stratégie, projets en cours et actions réalisées localement dans les territoires des parcs.

La deuxième partie du forum s'est attachée à présenter quelques propositions pour l'avenir.

### États des lieux

Il a été souligné que la charte européenne du Tourisme Durable, qui n'est signée actuellement en France que par 7 Parcs, demande beaucoup d'investissements et de suivi mais que la démarche, très transversale, présente un intérêt certain.

Il a été constaté un foisonnement de labels, notamment de nouveaux labels européens pour l'hébergement touristique, n'apportant que peu de lisibilité alors que les professionnels du tourisme au sein des Parcs expriment le besoin d'être encouragés et valorisés. Sur le plan des indicateurs économiques, il y a une insuffisance de l'évaluation quantitative et qualitative

des activités touristiques, qui rend difficile l'évaluation des retombées économiques des actions touristiques menées dans le cadre de la charte.

L'offre étant souvent dispersée, atomisée, de petite taille (micro-activités, micro entreprises), il est nécessaire d'améliorer la structuration de cette offre et sa cohérence. De plus, la mise en œuvre des partenariats locaux est souvent difficile.

D'un Parc à l'autre, des effets inverses se produisent. Deux exemples peuvent illustrer ce point : des sites remarquables habités restent toujours difficilement accessibles en Guyane, alors que certains sites, comme en Martinique (plage des Salines), connaissent des problèmes de surfréquentation et de gestion des flux.

Les Parcs naturels régionaux connaissent actuellement de nouvelles problématiques liées à la montée en puissance de certaines activités, en particulier, les activités sportives et de loisirs de pleine nature : comment faire pour accompagner au mieux ces nouvelles formes de tourisme dans les Parcs tout en contenant les effets négatifs de certaines pratiques ?

Quelle stratégie définir et quel appui apporter à des filières déjà existantes comme les gîtes Panda, les Hôtels au Naturel ?

## Les perspectives

Il a été préconisé de mettre en place le volet 2 de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés portant sur l'accompagnement des professionnels du tourisme et de monter un réseau d'aide aux porteurs de projets.

Les axes stratégiques de la charte européenne du Tourisme durable sont à incorporer dans le volet tourisme de la Charte du Parc. Par ailleurs, il serait logique de continuer à inciter les parcs à adhérer à la démarche de la Charte européenne du tourisme durable.

Nos relations avec le Ministère du Tourisme, qui assure la coordination interministérielle des stratégies du tourisme durable doivent être renforcées.

Notre positionnement par rapport aux labels mériterait d'être clarifié. De plus, il serait nécessaire d'assurer la concordance entre l'image parc et l'offre proposée au sein du parc, en mettant davantage en avant la Marque Parc.

Il serait intéressant de mesurer les effets induits, les revenus complémentaires, les nouvelles installations, issues des activités touristiques et d'avoir des indicateurs adaptés pour mesurer la vraie dimension économique, mais aussi sociale, de l'activité touristique.



Le tourisme doit être respectueux de la nature mais aussi des hommes. Dans cet esprit, peut-on faire du tourisme si les populations locales ne le souhaitent pas ? il est devenu important de travailler avec les partenaires touristiques qui ont une certaine éthique, et d'impulser une offre touristique en accord et complètement intégrée au milieu.

Il faut « tirer le tourisme vers le haut », impulser d'autres formes comme le tourisme scientifique, un tourisme sur mesure, vulgariser les connaissances scientifiques (cas de la Guyane, projet en cours), les bases de données environnementales et culturelles (cas du Parc du Queyras), qui peuvent être connectées au système expérimental e-commerce des hébergements du Parc.

Il faut continuer à travailler sur l'amélioration de l'offre (qualité, requalification...) et son organisation. A ce titre, l'expérience du Queyras, avec son expérimentation nationale de e-commerce en partenariat avec l'AFIT, nous est paru suffisamment intéressante pour être transférable à d'autres territoires.

Il y a un grand besoin de fédérer et mutualiser les initiatives porteuses de progrès, pour les Parcs et l'ensemble du réseau.



## ZOOM SUR...

### L'expérimentation nationale du tourisme durable par le e-commerce et la gestion de l'information touristique et environnementale

#### Contribution de Christophe Piana, directeur du Parc naturel régional du Queyras

Il s'agit de l'expérimentation d'un système de gestion informatisée de l'information touristique, des réservations et de commercialisation, intégrant les dimensions environnementales et sociales, conduite par le Parc du Queyras.

Le tourisme représente pour le Parc du Queyras plus de 80% de son économie locale. Les produits qu'il propose sont très spécifiques, l'hiver avec un ski organisé autour de stations de villages, l'été à partir d'un tourisme de grande nature. Ce tourisme équilibré repose sur une offre de lits non standardisés, garante du maintien de la qualité paysagère, biologique et culturelle du Parc. Cette configuration a conduit à concevoir une stratégie de rapprochement entre cette offre touristique hétérogène et des niches de clientèles. Les outils retenus à cette fin reposent sur la mise en place d'une plate-forme technologique, par une centrale de production et de commercialisation en ligne et un système de gestion de l'information touristique. Ce projet, étant une expérimentation nationale, a pu bénéficier à ce titre d'un accompagnement indispensable des acteurs touristiques pour l'appropriation de ces nouveaux outils et s'est attaché à présenter l'offre touristique au travers de critères fondant un développement durable.

L'expérimentation s'attache à l'analyse des potentialités dégagées par les nouvelles technologies du e-commerce dans la perspective de répartir tout au long de l'année et sur tout le territoire au profit du plus grand nombre de prestataires la plus value dégagée par l'activité touristique. Elle se base sur l'utilisation d'une centrale de réservation en ligne et en temps réel qualifiée par la présence d'un outil de gestion de l'information touristique directement renseigné par les acteurs locaux. Ce système, accessible par les hébergeurs autant que de besoin, demeure parfaitement maîtrisé par les populations locales, qui valorisent ainsi notamment cette technologie durant les intersaisons, plus difficiles à commercialiser. Plus encore, cette expérimentation doit permettre, grâce aux propriétés de l'électronique, d'intégrer directement dans les produits touristiques la valorisation du patrimoine naturel et culturel. L'ensemble de cette expérimentation est placé dans le cadre d'une approche fondée sur l'éthique, plaçant l'homme au cœur du contrat social que représente la charte du Parc.

L'expérimentation est menée sous la maîtrise d'ouvrage du Parc du Queyras par la SEM Guiltour.

Pour une évolution des comportements des populations locales et de nos vacanciers, un nouveau mode de présentation de l'offre touristique est proposé sur l'application Internet de la centrale de réservation depuis le site du Parc. Les consommateurs internationaux, urbains sont sensibilisés chez eux à l'environnement (gestion de l'eau, tri des déchets, etc.), dans leur vie quotidienne.

Cette expérimentation débouche aujourd'hui sur la nécessité d'arriver à intégrer directement dans l'acte économique, voire même dans le seul souci d'une communication institutionnelle, les éléments qui fondent le développement durable.

Ceci devrait être réalisé par la mise au point actuelle du logiciel de gestion de l'information environnementale « Logiparc ». Cet outil permet à nos agents de saisir des informations scientifiques et techniques dans la même logique que celle utilisée par les agents du tourisme. Cette technologie nous emmènera dans un proche avenir à exporter ces données vers les opérateurs du tourisme et à importer celles provenant des offices du tourisme.

On pourra ainsi

- disposer d'un outil interne de gestion de la donnée « Parc » nous permettant de mieux maîtriser, sous un format unique de saisie, nos propres informations touchant à de nombreux domaines (urbanisme, patrimoine naturel, développement économique, etc.)
- rendre possible des ventes de séjour « stimulées » par l'information environnementale : dès lors, le patrimoine constituant directement un des fondements de la vie économique, il semblera logique que les acteurs qui le portent deviennent les premiers défenseurs de ce même patrimoine.

## Interventions

Les principes de la Charte du tourisme durable à partir de l'expérience du parc du Vercors, nécessité d'un couplage développement local /tourisme : cas de la synergie agriculture tourisme

par Pierre WEICK, Directeur Parc du Vercors

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel : Projets et action d'écotourisme en Guyane

par Laurent GARNIER du parc de Guyane, Mme YECENIA Moulin des Gites de France, M Cédric LAPORTE, M Bruno LE VESSIER de Quimbé Kio

Le cas d'un parc national : son programme de développement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte

par Michel SOMMIER directeur du Parc national des Ecrins

La démarche Nature et Patrimoine du Parc de la Narbonnaise : comment répondre aux demandes d'identification et de valorisation des professionnels du tourisme

par Marielle MAURY du Parc de la Narbonnaise

L'accompagnement des opérateurs touristiques mené par le parc de Martinique

par José NOSEL directeur du Parc de Martinique

Pour une mise en marché durable : l'expérimentation nationale du tourisme durable par le e-commerce et la gestion de l'information touristique et environnementale

par Christophe PIANA directeur du Parc du Queyras

## FORUM 4

## Gouvernance

Président : José GAILLOU, Président du Parc de Guyane

Grand Témoin : Patrick MOQUAY, maître de conférence en évaluation des politiques publiques à l'ENGREF de Clermont Ferrand

Coordinatrice : Hanane ALLALI-PUZ, chargée de mission à la Fédération des Parcs

Pour faire face aux nouveaux défis du développement et à la transformation liée à la globalisation, il est apparu nécessaire, ces dernières années, de repenser le concept de gouvernance et de l'élargir vers la démocratie participative, les droits de l'homme et la préservation de l'environnement. Lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002, « Les représentants des peuples du monde s'engageaient à renforcer et à améliorer la gouvernance à tous les niveaux dans le sens de la réalisation effective d'Action 21 ». En 2003, le 5<sup>ème</sup> congrès mondial sur les Parcs de L'UICN à Durban accordait une place importante à la gouvernance qui apparaît dans de nombreuses recommandations.

Aujourd'hui, toutes les sphères publiques et privées s'intéressent au concept de la « bonne gouvernance » et aux modalités de sa mise en œuvre dans leurs politiques. Ce concept, comme l'a souligné Patrick Moquay, Grand témoin du forum, est ambivalent, il peut aussi bien s'inscrire dans une perspective purement managériale inspiré du secteur privé, que dans une perspective réellement démocratique. Les Parcs naturels régionaux, à travers ce forum qui a réuni une soixantaine de participants et de nombreux témoignages des Parcs sur l'éducation et la culture, la démocratie participative, l'évaluation et leur contribution au

niveau international, ont réaffirmé leur positionnement pour une gouvernance démocratique basée sur la participation et le partenariat, entre une pluralité d'acteurs constituant les forces vives du territoire.

### Comment donner à chacun un acquis citoyen par l'éducation et la sensibilisation ?

#### Le contexte guyanais

La Guyane est un territoire français avec une forte appartenance à l'Amérique du Sud et à l'Amazonie. **La gouvernance ici relève d'un découpage politique particulier**, l'organisation du territoire est basée sur la tradition. Dans la société créole, au mode de vie traditionnel, la communication passe par l'entraide et la discussion. C'est le cas aussi chez les Amérindiens et les Bushi-Nengé, la spiritualité a une place importante et passe par le chef coutumier. L'autorité coutumière arrive avant le maire, elle est basée sur un découpage du territoire en lots, et chaque lot est doté d'un capitaine qui fait remonter l'avis de la base vers le chef coutumier. Dans ce contexte, lever des impôts par le maire, par exemple, ne peut-être compréhensible par les habitants puisque les terres sont en propriété commune. De même, payer l'eau, c'est comme payer « le soleil » : ce sont des denrées réputées gratuites, il faut donc expliquer à la



population que le service pour acheminer une eau potable a un coût.

Par ailleurs, la notion de constitution, de loi, n'est pas toujours adaptée au mode de vie local, **le dialogue et l'échange sont un mode d'organisation pertinent. La Guyane est un véritable laboratoire dans le domaine.** Comme l'a précisé José Gaillou, Président du Parc de Guyane, il faut juste trouver les bonnes solutions, les outils pédagogiques pour expliquer la complexité.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont modifiés les comportements des plus jeunes, les enfants deviennent de « vrais français », le rôle du Parc est de les accompagner, mais la modernisation est à approcher avec beaucoup de précaution : les commodités et les besoins ne sont pas les mêmes selon qu'on se situe en zones urbaines ou en zones enclavées.

## ZOOM SUR...

### La contribution de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au débat international DURBAN 2003

Par Jacques Fournier, directeur du Parc naturel régional Livradois-Forez

- L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), organise tous les 10 ans, « Une gigantesque université d'été du Commonwealth » sur la biodiversité et la gestion des aires protégées, sponsorisée par les grandes ONG nord-américaines et les experts du PNUD.
- Le Vième Congrès à DURBAN a été organisé pour la première fois sur le continent africain, avec 2 500 participants, avec un thème posant la question de la place de l'homme dans les écosystèmes et dans la gestion des aires protégées, et des ateliers, dont l'un sur le thème de la « Gouvernance ».
- Le contexte idéologique l'affrontement entre deux courants. Les « purs et durs » des parcs nationaux avec une forte défiance envers l'association des populations locales. Et les tenants d'une évolution soulignant le rôle de l'homme dans la biodiversité ( le rôle des communautés locales et peuples indigènes dans la gestion à long terme de ce patrimoine), la non pertinence des « limites » des Parcs pour la gestion du patrimoine naturel, et la nécessaire décentralisation dans la gouvernance et la gestion des aires protégées.

#### La Fédération des Parcs naturels régionaux :

Une demande de témoignage de la démarche Parcs naturels régionaux en France sur le thème de la gouvernance a été faite par les Africains, en raison d'un lien privilégié entre l'UICN d'Afrique de l'Ouest et la Fédération. L'initiative africaine a été soutenue par l'état français, et la Fédération a été le seul organisme français au programme à intervenir en séance plénière d'atelier.

#### Durban : la présentation de la démarche PNR

- « Pour protéger, il faut d'abord convaincre » d'où la reconnaissance du rôle central de l'homme dans la conservation et la gestion du patrimoine naturel.
- Une stratégie particulière des Parcs naturels : des territoires habités, ruraux, et fragiles, présentant une cohérence entre un patrimoine naturel remarquable, et une forte identité culturelle, investis dans un projet d'initiative locale.
- Un contrat social : la charte prévoit les moyens, humains et financiers nécessaires pour mener le projet. Toutes les décisions sont prises localement « sans pouvoir de contraindre, mais avec devoir de convaincre ».

#### Illustration par le temps fort de la vie d'un Parc : le processus de révision

##### La révision de la charte du Parc Livradois-Forez :

Un territoire de 180 communes, sur 300 000 hectares et 100 000 habitants environ, la révision s'est déroulée de 1996 à 1998. Trois étapes ont marqué le processus :

- Le diagnostic et le bilan de l'action du Parc  
Des commissions de révision de la charte composées d'élus ont été constituées pour débattre, donner leur avis sur des documents préparés au plan technique, avant qu'ils soient validés en Comité syndical. La consultation publique s'est déroulée avec dix réunions territoriales animées chacune par des élus membres des commissions de révision de la Charte, et rassemblant tous les élus communaux ainsi qu'un panel représentatif de l'ensemble des catégories de la population (près de 1500 personnes).

- La réflexion stratégique  
Sur la base de ce diagnostic partagé, des groupes de travail thématiques réunissant les élus et les partenaires acteurs du territoire ont dégagé les enjeux et objectifs territoriaux correspondants, et les actions à envisager pour les dix prochaines années. La commission de révision de la Charte a structuré les grands objectifs stratégiques à partir de l'ensemble des contributions des groupes thématiques et a donné à la future Charte son architecture.
- L'approbation du projet  
Cette base validée par le comité syndical, a été rendue publique par une série de dix réunions territoriales organisée pour les habitants. Ce retour fait aux habitants du territoire a été très bien perçu localement. Ainsi légitimé localement, le document a été soumis à une série de réunions sectorielles pour entrer dans le détail des mesures, notamment sur le « qui fait quoi ? » avec les partenaires socioprofessionnels, techniques, associatifs... Ce projet de Charte « définitif » et plus précis, a été débattu et approuvé en Comité syndical. **Lors de la consultation officielle, il est approuvé par chacune des 180 communes du Parc, par tous les groupements de communes existants sur le territoire du Parc, les assemblées délibérantes, les deux départements et de la Région.**

##### Des principes de bonne gouvernance

Inscrits dans la Charte, mais dont l'application est inégale :

- Une démocratie électorale à rendre plus participative par le débat sur la légitimité des élus communaux, par une gestion concertée du Parc avec plusieurs partenaires au sein du syndicat mixte et par l'ouverture à une démocratie plus participative.
- Une responsabilité réellement engagée : celle des élus et du Président, les sanctions sont celles des FINANCEURS, des ELECTEURS et celle de l'ETAT (le classement), le Directeur en première ligne, celle des signataires des conventions mais le Parc reste le responsable final, qui endossera la responsabilité de ne pas avoir atteint les objectifs.
- Une transparence, toujours à améliorer : pour les acteurs locaux, avec une communication, générale et ciblée, et par le moyen de l'éducation à la citoyenneté.
- Une efficacité et des moyens garantis par la Charte : des équipes pluridisciplinaires, des compétences de haut niveau, un engagement des signataires sur les moyens et une évaluation annuelle et tous les 10 ans.
- Une impartialité au service de l'intérêt général, un service public, soumis aux lois de la République.
- Une vision et une stratégie portées par un fort leadership politique, et consensuel, et un leadership technique, porté par une équipe dynamique.

##### Conclusions

Une « bonne gouvernance », expérimentée différemment selon les Parcs, dépend en permanence de leur capacité à maintenir la CONFIANCE entre élus, techniciens et l'ensemble des acteurs du territoire. Une confiance qui doit être inscrite dans la DUREE : c'est la condition de l'engagement des différentes parties prenantes dans le « pacte social » qu'est la Charte. Cette bonne gouvernance est une condition de la gestion durable de notre patrimoine naturel.

Le Congrès de Durban a démontré une forte convergence de nos conceptions avec les demandes des Pays en développement, notamment Afrique et Amérique latine, et en particulier les communautés indigènes.

### Perspectives

- Le Parc a un rôle à jouer dans la **collecte, le recensement et la mise en valeur de toutes les données culturelles et identitaires**, il ne peut y avoir de développement durable sans prise en compte des différences culturelles du territoire.
- L'Education Nationale, à travers le Rectorat et Académies, et avec l'appui de la Charte signée avec la Fédération des Parcs en 2001, devraient mettre en œuvre des structures d'aide aux enseignants pour s'approprier ces données culturelles notamment par la formation en IUFM.
- Sur le plan global, des participants ont souhaité que l'État amplifie ses actions pour valoriser la langue française au sein des instances internationales, et de situer la francophonie comme porteuse de valeurs partagées par des millions de citoyens du monde.

## Les Parcs vers une meilleure gouvernance

### Constat

La gouvernance, par plusieurs de ses aspects, **est un concept inhérent aux valeurs portées par les Parcs. Dès leur création, ils ont initié des pratiques pertinentes en terme de participation et de partenariat.** Aujourd'hui, ils souhaitent aller plus loin dans les exigences d'une bonne gouvernance dans une perspective de progrès. Cependant, la participation démocratique **impose une mobilisation très importante, permanente et régulière, qui conduit souvent à des phases d'essoufflement.**

Par ailleurs, **comment donner une légitimité aux démarches citoyennes ? A l'expression de la population ? Il y a une différence entre les élus, porteurs de cette légitimité, et l'expression des autres acteurs.**



### Construire la décision collective

Cela implique de réfléchir le rôle et le mode de fonctionnement des acteurs et des espaces de la participation : le mode de fonctionnement des commissions, des organes consultatifs, le rôle des délégués et celui de l'équipe, constituent le cœur de la gouvernance au sein du système, a précisé François Mignet, directeur du Parc de la Brenne. Comment ouvrir et améliorer la participation de toutes les parties prenantes de ce système?

Les Parcs développent dans leur sphère des champs et des instances de participation citoyens liés à la spécificité de chaque territoire.

Les délégués communaux des Parcs constituent le socle de la participation de proximité, **l'échelle fine des communes permet le rapprochement entre les élus et les populations, ce qui facilite la participation et la concertation dans les territoires.**

Une étude sur le thème, réalisée dans les Parcs de Chartreuse, Périgord-Limousin, Luberon et Ballons des Vosges, a été présentée par Michel Moyrand, Président de la commission Vie des Territoires de la Fédération des Parcs. Elle a révélé que **les enjeux partagés sont mieux perçus** quand le projet de territoire a été largement concerté et négocié, quand les partenariats et les instances de concertation sont diversifiées et quand l'évaluation est permanente et qu'elle génère des questionnements ouvrant sur des perspectives.

### Évaluer pour rendre compte

**La révision des Chartes de Parcs est un moment fort de l'évaluation** des objectifs et des actions qui conduisent sur plusieurs années à la mise en œuvre du projet de territoire. Le Parc du Vexin français a décidé, comme l'a souligné Thierry Cot, directeur, de favoriser la proximité avec les habitants en développant la concertation autour du diagnostic du territoire et de l'avant-projet de charte, de mobiliser les élus et leur donner les outils nécessaires pour être des relais d'information pour la population, et anticiper l'enquête publique.

Le Parc de l'Avesnois, **en amont de la révision de sa Charte**, a opté depuis 2001 pour une évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre d'une démarche partagée avec l'ensemble de l'équipe. Le suivi des actions est réalisé à travers un tableau de bord qui développe des outils permettant de replacer les actions dans les objectifs de la charte, d'alimenter le travail des commissions, de créer des outils de communication pertinents et un bilan à cinq ans.

Le Parc du Pilat, un petit territoire rural qui aspire à un développement économique durable, a souhaité montrer l'exemple en s'imposant au sein du syndicat mixte la norme ISO 14001. Jean-Pierre Terrade, a précisé que

cette norme internationale de management environnemental impose une certification avec un audit annuel qui permet d'atteindre des résultats intéressants et une progression dans les exigences que se donne le Parc. Cette norme porte sur le fonctionnement du Parc, sur le syndicat mixte et sur la maison du Parc.

Elle traduit l'organisation à mettre en oeuvre pour garantir que le Parc a pris les dispositions nécessaires au respect de l'environnement, et s'est engagé dans **un processus d'amélioration continue de ses performances environnementales qu'il évalue annuellement**. 35 aspects environnementaux ont été choisis, et l'ensemble du personnel (40 personnes) a été associé à la démarche dès le départ. Une politique et une stratégie environnementales ont été imposées à tous avec des contrôles réguliers et une revue annuelle pour afficher les résultats. Le respect de la réglementation et son application permet de s'engager dans le sens d'une amélioration continue.

La norme prescrit les exigences relatives à l'organisation interne à mettre en place. Elle nécessite de formuler une politique et de se fixer des objectifs qui prennent en compte les exigences réglementaires et les informations relatives aux impacts les plus importants de ses activités sur l'environnement. **La norme permet d'évaluer et de rendre compte tous les ans au Bureau et au Comité Syndical du Parc des résultats obtenus.** La certification par un organisme agréé indépendant valide l'ensemble de ces engagements.

### Perspectives

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, la participation et la concertation au sein des territoires Parcs relève de plusieurs aspects et impose une mobilisation très forte, permanente et régulière, cela pose **la question des rythmes à adopter** en fonction des différentes étapes de la vie de la charte de territoire. **Il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans définir au préalable dans le temps différentes séquences.**

Le cœur des Parcs sont les communes et les délégués communaux, ils ont un rôle déterminent dans l'information, et la participation des populations par la proximité qu'ils ont avec les habitants et la connaissance qu'ils ont du terrain.

Les conseils scientifiques sont à promouvoir davantage pour une meilleure implication des scientifiques et des chercheurs dans un partenariat au bénéfice du territoire. Le partenariat entre Parcs, Pays, communautés de communes doit se poursuivre et se consolider, c'est la base de tout choix stratégique et politique.

## Interventions

Donner à chacun un acquis citoyen par l'éducation et la sensibilisation.  
La stratégie éducative du Parc de la Guyane envers les futurs citoyens et les adultes  
par Laurent GARNIER, chargé de mission au Parc de la Guyane

Education au territoire : prise en compte du contexte culturel Guyanais dans la démarche éducative  
par Jean-Paul FERREIRA, Maire d'Awala

Le fonctionnement participatif est dans le coeur décisionnel des Parcs  
par François MIGNET, directeur du Parc de la Brenne

Les Délégués communaux  
par Michel MOYRAND, Vice-Président du Parc Périgord-Limousin et Président de la commission Vie des Territoires de la Fédération

Évaluer pour rendre compte. La révision de la charte : un temps fort  
par Thierry COT, directeur du Parc du Vexin français

Faire connaître et valoriser les actions et les résultats : évaluer la démarche environnementale  
par Philippe LESAGE, directeur adjoint du Parc de l'Avesnois

Démarche qualité : volet fonctionnement de la structure (ISO 14 000)  
par Jean-Pierre TERRADE, directeur du Parc du Pilat

Échanger et contribuer au débat international.  
Comment d'autres pays s'organisent vers une gestion décentralisée de leurs territoires remarquables, et quels retours pour les Parcs français :  
L'expérience marocaine  
témoignage du Parc du Luberon.

L'expérience béninoise  
par Eugène KPADÉ, Président du comité intercommunal d'éco-développement du projetlagune et Pierre BADET, secrétaire général

La contribution de la Fédération à Durban en 2003  
par Jacques FOURNIER, directeur du Parc Livradois Forez

## FORUM 5

# Amérique latine et Plateau des Guyanes

Président : Jean-Luc CHIAPPINI, Président du Parc naturel régional de Corse

Coordination : Eléonore BECHAUX, Chargée de mission à la Fédération des Parcs, appuyée par Jean-Philippe DELORME, Assistant Technique pour le Ministère des Affaires Etrangères à Brasilia

Depuis plusieurs années, plusieurs pays d'Amérique latine (notamment ceux qui font partie du Traité de Coopération Amazonienne, mais aussi les pays du Cône sud tels que le Chili et l'Argentine) s'interrogent sur de nouvelles pratiques en matière de développement durable, en particulier une gestion plus concertée et intégrée des Aires Protégées. Des initiatives spécifiques de gestion concertée sont soutenues par la France sur le Plateau des Guyanes entre la Guyane, le Surinam et le Guyana. Ces démarches de développement durable dans un contexte décentralisé sont également initiées au Bénin (Afrique de l'Ouest) (invité spécial à ce forum dédié à l'Amérique Latine).

Réunissant près de 40 personnes, ce forum a permis un premier partage de ces expériences et d'amorcer une réflexion sur l'opportunité de constituer un réseau entre ces partenaires.

## Synthèse des principaux thèmes abordés

L'importance de l'évaluation et de la systématisation des expériences. Nécessité de situer l'initiative Parc naturel régional dans l'ensemble des politiques publiques visant la préservation de la biodiversité et le développement durable

En France, la construction des Parcs naturels régionaux révèle une variété d'itinéraires et de points de départ. Il en est de même des quelques expériences à l'étranger. Si l'on veut mieux connaître l'approche Parc naturel régional, la participation in situ aux processus de construction est bien sûr essentielle : il s'agit après tout d'une approche qui se réclame fortement de l'idée de savoir-faire et d'expérimentation. Mais un effort de conceptualisation paraît requis,



afin de pouvoir communiquer et dialoguer avec d'autres acteurs, situés dans d'autres contextes, en Europe ou ailleurs. En d'autres mots, il semble nécessaire de mobiliser des ressources en vue de la systématisation de ces expériences.

En effet, l'approche Parc naturel régional, qui est en France l'un des moyens de coordonner les politiques publiques au niveau territorial, constitue en soi une politique publique. Comme telle, elle fait l'objet des mêmes procédures d'évaluation auxquelles sont soumises d'autres politiques publiques visant la conservation de la biodiversité et le développement durable des territoires.

Si ce raisonnement est juste, comment pourrions-nous apprendre de manière plus systématique en faisant référence aux différents moments du cycle de politique ? En quoi consiste précisément le cycle de politique de conception et mise en œuvre des PNR, à l'échelle mondiale, nationale ou locale et régionale ? Quels indicateurs permettraient de rendre compte de l'efficacité et de cette politique ? Comment faire émerger les outils déjà utilisés dans les diverses expériences ? Comment faire émerger les concepts qui permettront de dialoguer avec d'autres acteurs ?

#### C'est quoi un Parc Naturel Régional ?

Le forum a réuni des personnes travaillant avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, mais aussi d'autres participants externes, curieux et désireux de mieux connaître « l'approche Parc naturel régional ».

Ainsi, de nombreuses interventions se sont situées autour de diverses questions parmi lesquelles : Comment situer l'approche Parc naturel régional par rapport à d'autres approches en vigueur en Amérique Latine ou en



Afrique ? Quelle en est la valeur ajoutée ? Quels liens avec les catégories de l'UICN ? Quels liens avec les réflexions largement évoquées au dernier Congrès de Durban, concernant les aires protégées gérées par les communautés locales ?

Le débat s'est alors orienté vers ce qui constitue le noyau de l'approche Parc naturel régional, faite d'un ensemble de savoirs-faire, de concepts de base et de beaucoup de pratique et d'expérimentation.

L'approche Parc naturel régional est constitué par un ensemble d'éléments qui permet de la différencier :

- a) un **territoire** défini (un espace et des ressources reconnus) mais fragile
- b) un **patrimoine** naturel et culturel à préserver,
- c) un **projet**,
- d) une **charte** qui porte ce projet et engage les acteurs locaux au travers de leurs collectivités, avec l'appui technique et scientifique de partenaires,
- e) une **organisation** gérée par les acteurs locaux (au travers de leurs élus),
- f) une **équipe** d'animation et
- g) une **reconnaissance** (au moyen d'un label) au plus haut niveau par l'État.

#### Les particularités des expériences dans les pays du Sud et les perspectives du partenariat

Diverses interventions ont permis de cerner quelques problèmes spécifiques liés à la conception et mise en œuvre de l'approche Parc naturel régional hors du contexte français où il a été généré.

#### La difficulté d'assurer la viabilité institutionnelle et légale.

Les approches classiques de conservation de la biodiversité se basent principalement sur la commande et le contrôle. Elles exercent donc une grande demande sur la capacité de coercition, de contrôle de l'Etat. L'approche Parc naturel régional est différente, mais parce qu'elle se veut être un outil de démocratisation des décisions autour de la gestion des espaces et des patrimoines, elle nécessite une demande importante en matière d'environnement institutionnel. Elle exige que soit développée la capacité de légitimité et de cohésion par l'État.

Elle suppose une capacité de dialogue et de concertation entre acteurs, des conditions adéquates pour une adhésion volontaire, et donc des niveaux élevés de confiance mutuelle (l'ingrédient de base du capital social). Elle demande des acteurs vigoureux, aussi bien publics que privés. Elle demande un cadre légal défini et un État capable

non seulement de labelliser une charte, mais aussi de la faire respecter. Elle demande un cadre institutionnel et organisationnel ou la démocratie soit promue, du moins tolérée.

**La question de la viabilité sociale et financière de l'approche.** Dans les pays du Sud, marqués par de fortes asymétries en ce qui concerne les positions relatives de négociation, quels liens établir avec les différents acteurs ? Quels sont les retours financiers pour la population locale ? Qui gagne quoi avec l'idée de Parc ? Quels produits locaux permettraient de financer les coûts de l'équipe d'animation et de toute l'organisation du Parc ? Quelle pérennisation institutionnelle ? Comment assurer la viabilité économique et financière des actions proposées dans la charte ?

**La question du temps,** ou plutôt, « des temps » a été évoquée avec insistance : comment trouver le juste équilibre entre le temps de l'évolution des écosystèmes et de la conservation, le temps de la charte, le temps des micro-projets, le temps des élus, le temps des populations les plus démunies ? Le temps des territoires des pays du Nord est-il différent du temps des territoires des pays du Sud ?

**La question des statuts.** Dans de nombreux pays du Sud, les gouvernements ont enfin réussi à clarifier leur système de classification des aires protégées, s'inspirant plus ou moins des 7 catégories d'aires protégées préconisées par l'UICN. Ainsi le Brésil a récemment adopté la loi organisant le Système National des Aires protégées, qui précise les différents statuts, règles d'accès ou d'utilisation, les cadres organisationnels, les prévisions budgétaires etc. Dans de nombreux pays, l'idée de « Parc naturel régional » n'est pas prévu dans les législations. Les expériences en cours

montrent une variété de solutions à ce dilemme. Ainsi, au Bénin, plusieurs éléments de l'approche Parc sont mis en œuvre sous la dénomination de Conseil intercommunal d'éco-développement...

**La nécessité de prendre en compte des espaces de grandeurs différentes.** Dans certains cas, les taux d'occupation démographique sont très bas. L'unité de travail de la Commune, qui semble appropriée dans le contexte français, ne l'est pas dans plusieurs pays du Sud. Ainsi, au Brésil, dans le contexte du Pantanal, l'équipe du projet Parc du Pantanal a d'abord fait un choix drastique au sein de cet immense écosystème, permettant de réduire le terrain d'action dans une micro-région à peu près gérable. Puis il a décidé de prendre une union de fazenderos comme unité de base et non pas la commune (ce niveau d'organisation ayant été perçu comme trop abstrait, lointain, couvrant un espace démesuré).

**Avec qui construire l'idée de gestions locales ?** Dans le contexte européen, travailler avec les autorités municipales, régionales et nationales semble garantir la viabilité de l'approche Parc. Cependant, de nombreux pays du Sud ne disposent pas de ce patrimoine organisationnel public riche, dense, et légitime. Plusieurs des expériences commentées montrent comment cette approche Parc s'est adaptée en travaillant, dans certains cas avec des partenaires privés, et dans d'autres cas, avec des partenaires publics nationaux. Cela a incité plusieurs des participants au forum à poser la question : pour qui travaille-t-on ? Dans l'approche Parc, quelles sont les valeurs défendues en matière d'équité ? de durabilité du développement ? Comment ces valeurs sont-elles explicitées ?

**Les Parcs naturels régionaux et l'expérience de partenariat international.** Les débats se sont ensuite concentrés autour de l'approche de partenariat et de construction d'un réseau d'apprentissage. Dans les relations entre les Parcs et les expériences similaires dans les pays du Sud : s'agit-il d'exporter un modèle ? Ou s'agit-il de co-construire d'autres expériences autour de certaines idées-force à partager, comme le mentionne le CD-ROM présentant l'expérience des Parcs ? Comment l'idée originelle de Parc naturel régional se transforme-t-elle au moment de l'adaptation / re-création de ce concept dans d'autres lieux ? Quel serait alors le rôle de la Fédération dans un éventuel réseau ?

Quelle serait l'approche de coopération en partenariat ? Quels apports ces projets de coopération peuvent avoir aux projets de territoires français ? Comment mener de véritables coopération de territoires à territoires ? Ces questions ont généré de vifs débats. L'objectif partagé entre les participants du Forum est de **co-construire des outils et méthodes pour répondre à ces questionnements et partager les pratiques et enjeux de développement durable et mieux intégrer les aires protégées dans leur contexte, dès leur création et tout au long de leur gestion.**





### Quels liens avec les enjeux scientifiques ?

La démarche des Parcs naturels régionaux doit être rapprochée de celle des Réserves de Biosphères. L'UNESCO et son programme MAB a ainsi constitué des réseaux régionaux (AfriMab, EuroMab, etc.). Ces réseaux doivent permettre un échange d'expériences et une capitalisation méthodologique continue que chacun pourra compléter suivant son vécu dans son contexte particulier. Les réseaux de recherche sur la biodiversité sont mondiaux (le Millenium Ecosystem Assessment en est un, mais aussi l'organe de préparation de la convention sur la Diversité biologique), mais ils n'ont pas encore réussi à être au service des acteurs locaux. En effet, il existe notamment des problèmes de vocabulaire et ces mondes se rencontrent peu. La Stratégie de la diversité Biologique définie au niveau de chaque pays est l'un des outils de dialogue entre ces deux « mondes ». Les réseaux MAB, tels qu'Hibéro - MAB sont également un outil de dialogue entre scientifiques, décideurs et techniciens au niveau Régional.

## Conclusions et perspectives

**Les différents témoignages apportés par les participants au forum, bien que provenant d'horizons et de situations différents permettent de tracer les lignes de convergences suivantes :**

- volonté de donner du sens aux politiques de protection de l'environnement vis-à-vis de communautés locales, c'est-à-dire poser les questions de protéger pour qui et pourquoi.
- Le dogme d'une gestion centralisée et univoque de l'environnement est très largement questionné : il répond rarement à la multiplicité des situations rencontrées localement, quand il n'échoue pas au regard de l'objectif premier, à savoir la protection de l'environnement et de la diversité biologique.
- Les États et les outils mis en place dans le cadre des politiques publiques doivent être complétés pour répondre aux défis actuels en matière de protection de l'environnement et aux demandes des communautés locales en matière de développement.
- Il y a une aspiration de plus en plus grande des populations locales à vouloir être acteurs de leur propre développement.

Sur la base de ces constats, les réponses mises en œuvre par les représentants du secteur public, dans chacune des expériences, bien que variant dans la forme, suit une logique commune :

- Faire émerger, ou accompagner l'émergence de territoires de projet de développement durable, qui complètent les autres dispositifs.
- Tenter de définir les échelles pertinentes pour traiter de chaque situation.
- Avoir des outils institutionnels et financiers adaptés à chacune des échelles choisies,
- Adapter un système de gouvernance, de façon à garantir une participation maximum des acteurs locaux.
- Trouver des formes de contractualisation et de financement qui permettent d'inscrire les projets dans le long terme en articulant les différentes échelles de gestion ; locales régionale, nationale et internationale dans le cadre d'espaces transfrontalier.
- Insérer le processus dans un cadre institutionnel qui garantisse la pérennisation et la « réplique » des expériences.

Il semble donc que ce soit l'approche développée notamment par les Parcs naturels régionaux en tant qu'émergence

de territoire de projet inséré dans un cadre institutionnel décentralisé et inscrit dans la durée qui intéresse nos partenaires. Il faudrait donc faire un premier travail d'analyse de ce qui fait la spécificité de cette approche, analyser les « traductions qui en ont été faites par nos partenaires dans le cadre des différents projets » et essayer d'en extraire les éléments discriminants.

## Les lignes d'action envisagées

Atelier « Amazonie, Gouvernance et mega-diversité ».

Jacques Weber, Président de l'Institut Français pour la Biodiversité, a suggéré de continuer ces discussions en organisant un atelier spécifique de réflexion au sein de la conférence Internationale Biodiversité, Science et Gouvernance (Paris, Janvier 2005). Cet atelier serait dédié spécifiquement à la problématique de gouvernance et à l'innovation des approches de gestion de la « méga-biodiversité », en particulier le cas de l'Amazonie. Le congrès mondial de la Nature de l'UICN à Bangkok (novembre 2004) pourra être une occasion de dialoguer au niveau de l'UICN et de

mesurer son intérêt pour être partenaire d'une telle initiative.

Il faut aussi explorer l'idée de création d'un réseau de réflexion et d'expérimentation sur les innovations en matière de politiques de préservation de la biodiversité.

Deux modules de coopération pourrait être envisagés :

- un premier au regard : de la volonté du Brésil de capitaliser sur la base de l'expérience mise en œuvre dans le cadre de la coopération entre l'état du Mato Grosso du Sud et la Fédération des Parcs et d'expérimenter de nouvelles approches et instruments dans le cadre de la mise en œuvre de son système nationale des Unités de conservation ; du souhait du Chili de continuer l'expérience de l'ACCA et de la pérenniser ; de la situation de l'Argentine qui se trouve devant l'obligation de penser de nouveaux instruments en matière de gestion de l'espace et de protection de l'environnement
- un second sur un projet amazonien intégrant sur cet écosystème les pays de l'OTCA et la Guyane.

Ces deux modules, bien que distincts et devant certainement faire l'objet de deux montages de projet séparés, devront cependant être articulés notamment dans les phases d'analyse et de capitalisation.

Les principes suivants ont été énoncés :

- La réciprocité des échanges, le partage d'expériences entre partenaires cooptés,
- se baser sur les expériences concrètes de ceux qui partagent ces mêmes valeurs et questionnements,
- se rapprocher des autres réseaux internationaux tels que les Réserves de Biosphère de l'UNESCO et de l'UICN,
- intégrer la communauté scientifique, française et internationale, pour qu'elle nourrisse les pratiques des gestionnaires.
- Les phases de capitalisation en interne avec appropriation à l'intérieur du réseau puis de production de documents dans le cadre de partenariat avec la communauté scientifique doivent être parties intégrantes des deux modules.

## Témoignages

Premiers pas dans la gestion intercommunale d'une lagune côtière au Bénin

par Marcel BAGLO, directeur de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)

Le projet ACCA de Patagonie, Chili

par Sergio Herrera, coordinateur du Projet ACCA

La filière tourisme dans le parc du Pantanal : un instrument de politique territoriale

par JP DELORME, ex-chef de projet du Parc Pantanal, Brésil

La création du Parc National de Guyane : évolution de la démarche

par Patricia CARISTAN, directrice de la Mission du Parc National de Guyane

Vers un protocole de coopération entre l'Administration des Parcs nationaux argentins et la Fédération des Parcs naturels régionaux

par Francisco LOPEZ SASTRE, Conseiller auprès du Président de l'Administration des Parcs Nationaux d'Argentine

Un outil de gestion intégrée des différents types d'Aires Protégées du Brésil : les mosaïques

par Iara VASCO FERRERA, directrice adjointe des Aires Protégées, Ministère de l'Environnement, Brésil

Appel à coopération de Parc à Parc en Amazonie (Equateur), sur l'électrification rurale

par Suzanne PONS, déléguée régionale de l'ADEME de Guyane

Présentation de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA)

par Francisco RUIZ, Directeur exécutif de l'OTCA

Jacques WEBER, directeur de l'Institut Français de la Biodiversité

Geert VAN VLIET, Direction scientifique du SIRAD



## FORUM 6

# Forum LEADER+ : RIA Antilles-Guyane Multiculturalité et développement d'activités

Animateur (et rapporteur) : Olivier DULUCQ, Délégué général de l'UNADEL  
(Union nationale des acteurs et des structures de développement local)

Co-animatrice : Théonie CONSTABLE, Chef de Projet GAL Est-Guyane,  
Parc naturel régional de Guyane

Intervenant : Achille MARTINETTI, Président du GAL « I Tre Valli »,  
Communauté de Développement de la Gravone - Corse

**I**l s'agissait de la troisième rencontre du RIA\* DOM. La structure porteuse du GAL\*\* Guyane étant le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Guyane, cet événement a été l'occasion d'inscrire la rencontre interannuelle du RIA dans ce moment fort dont la thématique générale était « du local au global ».

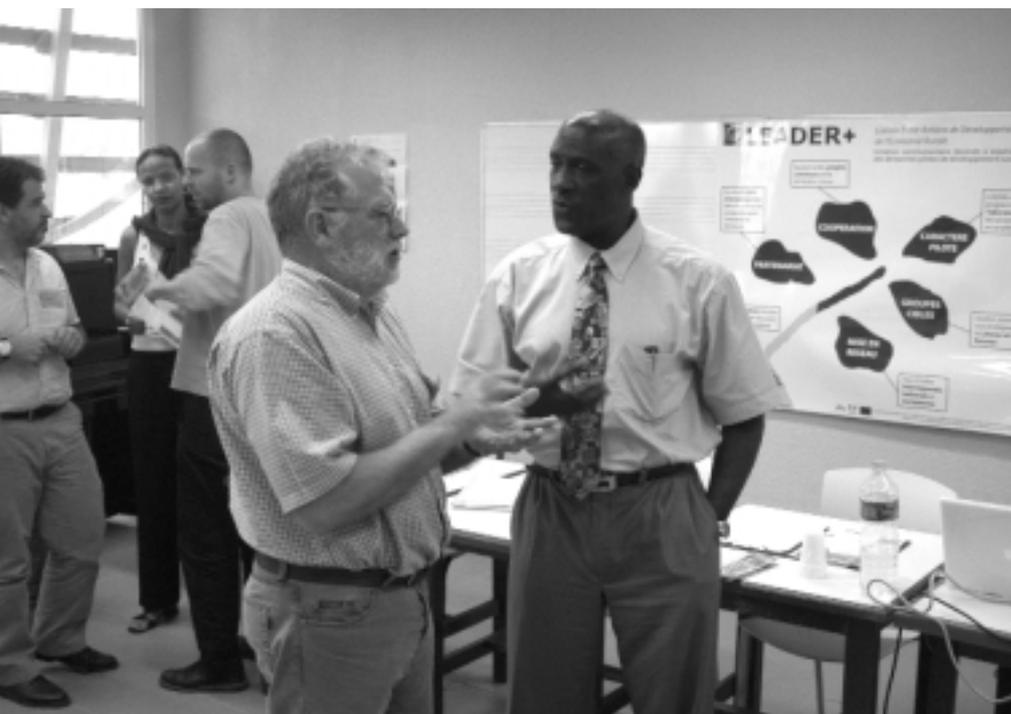
## Le RIA Antilles-Guyane

Le RIA Antilles-Guyane comprend 4 Gals : le GAL Nord Martinique et Est-Guyane qui travaillent sur la « Valorisation des produits locaux » et deux GAL de Guadeloupe (GAL Nord Grande Terre et Côte sous le Vent) qui travaillent sur le thème « Valorisation des ressources naturelles et culturelles ».

Ce réseau est animé par la Communauté de communes Nord Grande Terre et fait appel à l'expertise de la Fédération des Parcs.

De part sa petite taille, ce réseau présente l'avantage d'une grande souplesse d'action et communique en temps réel. Il s'est fixé entre autre pour objectif d'innover quant aux solutions à apporter aux territoires en zone objectif 1.

Lors de cette rencontre, après une présentation des différents GAL, la présentation de l'expérience du GAL Corse, invité pour l'occasion, a permis aux différents participants de réfléchir sur les facteurs de réussite de projets basés sur la valorisation des savoir-faire productifs.





En effet les GAL avaient choisis de discuter autour de la spécificité d'œuvrer pour le développement durable dans un contexte pluriethnique et multiculturel.

Les questions posées étant les suivantes :

- Comment prendre en compte les richesses et la diversité locale dans le cadre d'un projet de territoire ?
- De quelle façon réalise t-on l'interface entre les cultures et assure t-on un soutien et une mise en cohérence des actions ?

## En bilan...

Même si chaque territoire a ses particularités, certains points communs sont apparus (avec des degrés d'intensité différents) : le fort taux de chômage, des zones où il est difficile d'attirer ou de retenir le touriste (enclavement), des difficultés pour les GAL d'animer le territoire (identifier des projets privés pour les uns, intéresser les habitants aux réflexions sur le territoire pour les autres, mobiliser les acteurs).

**Quelques exemples de projet financés :**  
 Pour la Martinique : la mise en réseau d'acteurs touristiques, 9 films promotionnels réalisés par 9 classes de CM2, réhabilitation de sites historiques et aménagement paysagers, une opération de réhabilitation de quartier,...

Pour le GAL Nord Martinique, le besoin urgent se fait sentir de communiquer, de faire savoir. Mieux informer pour mieux impliquer et mieux valoriser le territoire.

Pour la Guyane : accompagnement de porteurs de projet autour des plantes aromatiques et médicinales, recherche et financement d'une formation de chocolatier pour un jeune exploitant de fèves de cacao sur des plantations d'époques coloniales, élaboration d'un plan d'action pour le développement touristique intégré de l'Est guyanais, divers projets d'investissement dans l'artisanat d'art, la transformation de flore locale...

De ce travail d'animation du territoire de l'Est-guyanais, il ressort un fort besoin d'accompagnement et de suivi

des porteurs de projet. Deux secteurs d'activités présentent cependant des atouts certains : le tourisme vert et l'artisanat traditionnel.

Des difficultés se font jour : travailler en intercommunalité est une notion nouvelle pour la zone, alors qu'elle présente de nombreux avantages : économie d'échelle, promotion du territoire...

Tous les acteurs du développement présents à ce forum se sont accordés à dire que ce type de projet de territoire s'inscrit dans le temps à l'échelle d'une dizaine d'années.

### L'expérience Corse

Le GAL Corse a entrepris une démarche de recensement des savoir-faire dans un but de mise en place d'activités économiques (savoir-faire productifs). Ce travail a pu être mis en place grâce à un partenariat efficace : avec l'université (mise à disposition d'étudiants pour les enquêtes), les scientifiques (CIRAD, INRA, CRITT ont permis de faire travailler ensemble des sociologues, des ingénieurs en agroalimentaire, des économistes...), les membres d'association.

Le GAL Corse insiste sur l'importance de réaliser les enquêtes in situ et le souci d'analyser les conditions dans lesquelles le savoir est transmis (apprentissage, transmission, diffusion).

En effet, dans ce travail de revalorisation, l'amélioration des conditions de travail est essentielle (pénibilité des tâches).

Exemple de relance de productions à forte antériorité historique :

- Charcuterie
  - Farine de châtaigne
  - Miel
  - Fromage
- Ou de productions nouvelles (activités innovantes)...
- Coutellerie
  - Plantes aromatiques et médicinales  
- anciens et nouveaux usages

## ZOOM SUR... l'expérience corse

Pour évoquer l'expérience du Gal « I TRE VALLI » il est indispensable d'évoquer, d'une part les conditions d'émergence de ce projet et d'autre part les principes d'animation qui prévalaient sur le territoire.

L'actuel « GAL I TRE VALLI » (GAL des trois vallées) est la continuité d'un travail initié depuis 1985 par un Comité de Développement d'une des trois vallées en question (la Gravona) qui fonctionnait alors sur des principes très proches de celui des GAL (participation forte des acteurs privés, responsabilisation des acteurs, développement axé sur l'identité et les ressources des territoires...).

Ce Comité de Développement, né d'un mouvement prônant le développement identitaire du territoire à partir des ressources et des savoir-faire, se structure autour de six collèges et par la mise en place de cinq commissions permanentes très actives (débat, réflexion et émergence de projets).

De plus, l'organisation de lieux de paroles et d'échanges (universités rurales, colloques, séminaires, rencontres intergénérationnelles, foires...), sur l'ensemble du territoire, a facilité l'émergence d'un sentiment d'appartenance et d'identification des populations au territoire.

C'est ainsi que de nombreuses actions collectives sont réalisées par le Comité : promotion et commercialisation collective de produits, gestion collective des châtaigneraies communales...

C'est dans ce contexte qu'en 2001 le GAL « I TRE VALLI » se met en place et c'est l'identité (construction permanente) et l'histoire du territoire qui ont déterminé la stratégie de développement qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- Acquisition de savoir-faire et accroissement de compétences.
- Organisation et développement d'activités économiques.
- Mise en réseau d'une offre de produits labellisés (image et identité du territoire).
- Accompagnement humain, technique et financier des porteurs de projets de manière à favoriser l'émergence de nouvelles ressources susceptibles de contribuer à une dynamique de développement durable.

Le GAL a alors estimé qu'il était nécessaire de réaliser un inventaire de ces savoir-faire avec l'objectif de favoriser l'émergence de porteurs de projets, la mutualisation des compétences, la création de produits collectifs.

Le principe de base est qu'il faut d'une part donner à ces savoir-faire productifs (ex : châtaigne, charcuterie, fromages...) la possibilité d'être décryptés, analysés et décrits pour envisager les moyens adaptés à leur transmission et leur modernisation, d'autre part donner à ceux qui n'ont plus de réalité économique possible une fonction culturelle ou environnementale utilisable notamment dans l'élaboration du produit touristique.

Au-delà de ces résultats escomptés, les membres du GAL ont voulu concevoir cette opération comme un moyen supplémentaire d'animer le territoire, en associant le plus largement possible les habitants (personnes ressources), les associations, les professionnels (artisans et agriculteurs).

C'est l'expérience menée sur la châtaigne, depuis 25 ans, qui s'est imposée comme « modèle ».

En effet, au début des années 80, la production de farine de châtaigne n'était le fait que de quelques producteurs âgés, souvent non agriculteurs. A cette époque la volonté de nombreux jeunes de vivre chez eux, à partir des ressources naturelles locales, a nécessité la réappropriation des savoir-faire, la remise en état des outils de production traditionnels et la rénovation du patrimoine végétal. Naturellement c'est auprès des plus anciens que les nouveaux producteurs ont pu se former, ces savoirs étant toujours productifs.

Cette production qui n'était pas reconnue par les institutions (DDA, MSA, Chambre d'agriculture) a su se moderniser, s'organiser pour devenir aujourd'hui une filière procurant à l'agriculture de l'intérieur de l'île un revenu conséquent. Le dynamisme de cette profession, le succès des produits dérivés de la châtaigne, l'impact sur l'ensemble du territoire de l'île prouvent que les savoir-faire traditionnels peuvent s'adapter à des modes de productions modernes tout en gardant la qualité et l'authenticité des produits.

Cette démarche est remarquable pour plusieurs raisons : elle est pérenne, connaît une évolution permanente grâce aux innovations techniques, permet des démarches de labellisation, concerne l'ensemble de l'intérieur de la Corse et est reconnue à l'intérieur comme à l'extérieur.

On peut aussi évoquer l'expérience de la coutellerie d'art qui relève des mêmes principes de réappropriation, d'innovation. Après avoir retrouvé les formes des couteaux traditionnels par une recherche dans les collections anciennes de divers particuliers et de musées, les couteliers ont réappris à travailler le métal et à fabriquer les lames.

Aujourd'hui la qualité de leur travail est notoire, au-delà de la Corse. Si on évalue cette démarche, elle présente les mêmes critères évoqués précédemment pour la châtaigne.

Ces deux expériences, qui ont eu un impact sur l'ensemble de la Corse, sont parties de la Gravona et sont, naturellement, une référence pour le GAL.

L'identité est un moteur du développement.



Des débats, il est également ressorti l'importance d'un contexte favorable pour l'émergence d'une démarche collective (préoccupation et recherche de l'identité corse qui a permis de s'appuyer sur des acteurs souvent bénévoles et surtout convaincu de l'importance de leur démarche).

On s'aperçoit également que ce type d'actions constitue en lui-même un outil d'animation puisque qu'il favorise le dialogue (intergénérationnel et entre acteurs du territoire).

Une idée centrale est à retenir de tous les débats, comme l'a si bien

formulé Olivier Dulucq, le Délégué général de l'UNADEL : (*Union nationale des acteurs et des structures de développement local*) « pour donner envie aux personnes d'habiter, de s'installer ou de rester sur un territoire, il faut que ce soit un territoire en vie ».

### Le recensement des savoir-faire productifs

C'est le Gal qui porte directement le projet sur l'inventaire des savoir-faire car d'une part, ce besoin fut révélé lors de l'élaboration du projet de territoire et d'autre part, au delà des considérations financières, il était beaucoup plus facile et souple que ce soit le Gal qui porte cette action entre autre part rapport au travail déjà effectué et au réseau dont il dispose.

#### Outils mis en place :

La démarche générale repose sur l'identification et la formalisation des savoirs au cours de leur expression, c'est-à-dire sur les lieux concrets de leur mise en œuvre.

De façon complémentaire, des ressources documentaires, historiques, et actuelles, viennent compléter les observations effectuées sur les sites de production.

Trois conventions lient le GAL et les différentes structures ont permis de mettre en convergences les compétences ( l'université de Corse qui met à disposition une vingtaine d'étudiants en langue et civilisation pour les enquêtes, l'INRA garantit la participation d'un chercheur sociologue, une association qui assure le concours d'un géographe).

Un Comité de Suivi a mis au point une méthode de travail et élaborer un calendrier.

Simultanément, nous avons pensé qu'il était nécessaire de comprendre comment les savoir-faire se transmettaient dans le passé, quelles étaient les conditions de leur transmission aujourd'hui, quels étaient les moyens de formalisation.

Pour répondre à cette question nous avons organisé à Bucugna (avril 2004) une université rurale où nous avons travaillé à partir de témoignages concernant différents domaines (agriculture, élevage, artisanat, chant...).

De même nous avons confronté nos idées sur la formalisation des savoir-faire traditionnels par l'organisation d'une table ronde qui réunissait l'enseignement agricole, des éditeurs, des producteurs de film, des centres de formation professionnelle, des associations d'insertion.

Ainsi il a été décidé que des projets de formation spécifiques seront élaborés et il a été décidé que le GAL travaillera également à la promotion des actions de développement liées à la recherche et la modernisation de savoir-faire mobilisables dans le cadre d'une économie agricole et ce au travers de manifestations (ex : journée technique de la figue ; septembre 2004).

Cette expérience, qui n'est ni unique ni un modèle, montre l'intérêt pour le développement du monde rural corse (mais ceci vaut certainement pour ailleurs) d'effectuer un travail d'inventaire des savoir-faire, avec pour objectif de les réactiver, de les moderniser, de les rendre productifs (quand ils ne le sont plus).

Il s'agit, d'un point de vue économique de développer des activités à forte valeur ajoutée, du point de vue social de créer de l'emploi, du point de vue environnemental de donner une valeur identitaire à l'environnement pour le rendre économiquement attractif, enfin du point de vue territorial de favoriser l'émergence d'une identité forte plurielle et moderne.

Même si la seule opération d'inventaire n'est pas suffisante, elle nous a paru indispensable et en tous cas préalable à toute finalisation d'un projet de territoire.

Nous pensons que l'atout de notre territoire est son identité et que dans le cadre de LEADER+ (nécessité d'innover) elle est le meilleur moyen de faire émerger les projets d'acteurs.



\* RIA : Réseau Inter-régional d'Animation  
 \*\* GAL : Groupement d'Action Locale qui porte un programme LEADER +. Il existe au plan national 144 GAL.

# Le Parc naturel régional de Guyane



## Fiche d'identité

### Communes :

Pôle Est : Roura

Pôle Ouest : Mana, Awala-Yalimapo

Population : 8.123 habitants

Superficie : 2.247 Km<sup>2</sup>

### Extension prévue :

Commune : Ouanary, St Georges,  
Sinnamary et Iracoubo

- Soit un total de 2.379 km<sup>2</sup>  
et 6.391 habitants supplémentaires  
à l'actuel Parc.

Le futur Parc totalisera  
une surface de 4.626 km<sup>2</sup>  
et 14.514 habitants.



**L**e Parc naturel régional de la Guyane, crée par en mars 2001, est un outil de développement local au service des communes et de leurs habitants. Il a pour objectif le développement économique, culturel et social du territoire dans le respect de l'environnement. Le Parc s'appuie sur les initiatives des collectivités et des populations et il s'efforce de les soutenir grâce à la compétence de ses chargés de missions et de son équipe de terrain. Il considère que les ressources naturelles et culturelles du territoire sont le terreau du développement. Il convient donc à la fois de les préserver, d'assurer leur renouvellement et de les mettre en valeur.

Le Parc de Guyane, outil des communes et de leurs habitants, est dirigé et géré par un syndicat mixte qui regroupe tous les partenaires concernés par le développement du territoire : Communes, Communautés de Commune, Département, Région, Etat, mais aussi Associations, Assemblée des Habitants, Conseils Communautaires, etc.

À sa création, le Parc naturel régional de la Guyane a obtenu son label pour une durée de trois ans au lieu de dix normalement conféré à un Parc naturel régional. Il s'appuie néanmoins sur un projet global de territoire élaboré pour une perspective de dix ans. Signée par tous les partenaires, la charte décrit leur engagement commun dans tous les domaines : préservation et mise en valeur des richesses naturelles, culture, habitat, économie, commerce, artisanat, tourisme, animations... Cette charte est évidemment élaborée et discutée par tous, et l'apport des conseils municipaux est primordial pour améliorer le projet et faire en sorte qu'il reflète réellement les intérêts de chaque commune et de leurs habitants.



Le Parc naturel régional de Guyane est d'abord un outil de gestion participative, au service des collectivités humaines qui y vivent, qui en portent les projets et en assurent le rayonnement. Il appuie son développement sur les ressources humaines qu'il contribue à épauler, soutenir et former selon ses attentes et ses besoins. L'économie des villages reste aujourd'hui largement articulée autour des activités de subsistance, qui dépendent de la qualité et de la quantité des ressources naturelles disponibles. La préservation de ce patrimoine prend pour le Parc un sens non seulement écologique, mais économique et social. Sa mise en valeur mesurée et équilibrée doit être garant d'un développement harmonieux des communautés, qui peuvent trouver dans de nouvelles activités des possibilités de diversification. Avec l'ensemble de ses partenaires, le Parc naturel régional entend devenir en Guyane un espace pilote pour un développement durable de l'environnement et répondre aux légitimes aspirations socio-économiques.

## Les grandes missions du Parc

Quatre grandes missions guident l'action du Parc de la Guyane, qui sont naturellement interdépendantes et ne peuvent se concevoir que liées :

- Connaître et gérer le patrimoine naturel.
- Aménager le territoire.
- Promouvoir le développement.
- Le Parc, territoire d'accueil et d'échange.

Soucieux de promouvoir un projet de développement qui soit pleinement adapté à l'originalité et aux particularités de la situation Guyanaise, la charte du Parc de la Guyane est construite sur la mise en valeur de la double ressource du territoire - ressource naturelle des paysages et des milieux, et ressource humaine des différentes communautés ethniques qui le composent. Le développement économique et social, l'amélioration du cadre et la qualité de vie découlent de cette mise en valeur et s'y appuie.

Les originalités majeures de la charte tiennent à :

- La volonté claire et affirmée de mettre le Parc au service de ses habitants en les associant très fortement aux actions menées.
- L'attention portée à la diversité des cultures, à leur valorisation et à leur enrichissement mutuel.
- Le soutien à une économie solidaire et sociale qui forme le socle des communautés présentes sur le territoire.
- La promotion d'un éco-tourisme qui soit de nature et de rencontre et qui veille à un double respect des hommes et de leur environnement, source de leur subsistance et de leur culture.
- Un mode particulier d'organisation du syndicat mixte, qui est « ouvert élargi ». Il fait en outre participer les habitants à travers la création d'une Assemblée des Habitants et inclus, par le Conseil des Associations, toutes les forces vives du territoire.

# Participants



- Naïg COZANNET Agence Française de Développement,  
Rémi BAILHACHE APCA,  
André LECHIGUERO ATEN,  
Manuela KIRSHNER DE AMARAL  
Programme de Développement du Tourisme - Brésil,  
Annie BLANCHARD  
Caisses des Dépôts et Consignations Mairie-Conseil,  
Marcel BURSZTYN  
Centre de développement durable - Université de Brasilia,  
Geert VAN VLIET CIRAD - Tera - Brésil,  
Richard PASQUIS CIRAD - Tera - Brésil,  
Gérard BUHAN CNFPT Bretagne,  
Sergio HERRERA ENCINA Conama région Aysen-Chili,  
Michel LOULIÈRE  
Confédération Nationale des Foyers Ruraux,  
Jeannine Pâquerette LOULIÈRE  
Confédération Nationale des Foyers Ruraux,  
Stéphane LOULIÈRE  
Confédération Nationale des Foyers Ruraux,  
Florence COLLETTE Conseil Régional du Limousin,  
Michel VAMPOUILLE Conseil Régional Ile de France,  
Didier BRANCOTTE Conseil Régional du Centre,  
Agnès BOULARD Conseil Régional Ile de France,  
Pascal BEER DEMANDER Conseil Régional Midi- Pyrénées,  
Philippe RAPENEAU Conseil Régional Nord-Pas de Calais,  
Marc JOANNY Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,  
Pascal RASCALON Conseil Régional d'Alsace,  
Claudette BOUTET Conseil Régional des Pays de la Loire,  
Vincent BERNARD Conseil Régional Rhône-Alpes,  
Coralie ECHINARD Conseil Régional Rhône-Alpes,  
Arnaud PIEL  
Délégation de la communauté Européenne de Brasilia,  
Marcel BAGLO  
Directeur Général ABE - Projet Lagune-Bénin,  
Philippe LUCE DIREN Basse Normandie,  
Sabine MARLOT DIREN Basse Normandie,  
Patrick MOQUAY  
Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts,  
Jean-Luc BEGHIN  
Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais,  
Hanane ALLALI PUZ Fédération des Parcs,  
Olivier ANDRÉ Fédération des Parcs,  
Éléonore BÉCHAUX Fédération des Parcs,  
Cécile BIRARD Fédération des Parcs,  
Dominique DOLISY Fédération des Parcs,  
Bruno DUMEIGE Fédération des Parcs,  
Sylvie GAUCHET Fédération des Parcs,  
Jean-Louis JOSEPH Fédération des Parcs,  
Gérard MOULINAS Fédération des Parcs,  
Philippe MOUTET Fédération des Parcs,  
Marie ROCHE Fédération des Parcs,  
Nicolas SANAA Fédération des Parcs,  
Dominique VESPUCE Fédération des Parcs,  
Jean-Pierre FEUVRIER FFRP,  
Daniel YON France Nature Environnement,  
Jacques WEBER Institut Français de la Biodiversité,  
Jean-Philippe DELORME  
Ministère des Affaires Étrangères à Brasilia,  
Eugène C. KPADE Maire Grand Popo - Projet Lagune-Bénin,  
Théophile GOVI Maire de Kpomassè - Projet Lagune-Bénin,  
Yves GORGEU  
Caisses des Dépôts et Consignations Mairie-Conseil,

Aline CATTAN  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,  
Dominique COLONNA D'ISTRIA  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,  
Caroline LAVALLART  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,  
Michèle RUZE  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,  
Jean-Marc MICHEL  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,

Benoît ZEDET  
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,

Marcelo DUNCAN ALENCAR GUIMARAES  
Développement Territorial - Brésil,

Camila GONCALVES DE OLIVEIRA RODRIGUES  
Ministère Environnement Brésil,  
Iara Vasco FERREIRA Ministère Environnement Brésil,  
Mauricio MERCADENTE Ministère Environnement Brésil,

Denis GIROU Office National de la Chasse et de la  
Faune Sauvage - Délégation Régionale Outre-Mer,

Jacques LEHERICY ONF,  
Michel BORDERES ONF Guyane,

Francisco RUIZ OTCA -Brésil,  
Alain SIBERCHICOT Brésil,

Carla ALVES CORREIRA REIS Pantanal-Brésil,

Jean-Jacques DUCHENE Parc Armorique,  
Roger MELLOUET Parc Armorique,

Alain BERTEAUX Parc Avesnois,  
Philippe LESAGE Parc Avesnois,  
Anne-Marie STIEVENART Parc Avesnois,

Jean Paul FUCHS Parc Ballons des Vosges,  
Philippe GIRARDIN Parc Ballons des Vosges,  
Pascale GUERSEN Parc Ballons des Vosges,  
Jean-Luc JEUDY Parc Ballons des Vosges,

Jean-Marc BEREPION Parc Boucles de la Seine Normandie,  
Martine BLONDEL Parc Boucles de la Seine Normandie,  
Jean-Pierre GIROD Parc Boucles de la Seine Normandie,  
Daniel LEHO Parc Boucles de la Seine Normandie,  
Hubert SAINT Parc Boucles de la Seine Normandie,  
Annick THIETARD Parc Boucles de la Seine Normandie,

Jacqueline CAMUS Parc Brenne,  
Jean-Louis CAMUS Parc Brenne,  
Pierre Louis CHABROL Parc Brenne,  
Christian GOMBERT Parc Brenne,  
Annick GOMBERT Parc Brenne,  
François MIGNET Parc Brenne,  
Mme TOUZET Parc Brenne,  
Gilles TOUZET Parc Brenne,  
Geoffroy VIGNES Parc Brenne,

Jean-Yves BERNARD Parc Brière,  
Jean-Louis FRECHET Parc Brière,  
Bernard GUIHENEUF Parc Brière,  
Marc JUSTY Parc Brière,  
Arlette JUSTY Parc Brière,  
Gérard LERAY Parc Brière,  
Dominique MAHE-VINCE Parc Brière,  
Charles MOREAU Parc Brière,  
Cécile MOREAU Parc Brière,

Didier OLIVRY Parc Camargue,

Philippe DEFURNES  
Parc Caps et Marais d'Opale, Kaddour,  
Jean DERRAR Parc Caps et Marais d'Opale,  
Hervé BEHAGUE  
Parc Caps et Marais d'Opale - Conseil Régional,

Jacques AUDOIN Parc Causses du Quercy,  
Pascal DUBREUIL Parc Causses du Quercy,  
Claude JUSKIEWENSKI Parc Causses du Quercy,  
Serge JUSKIEWENSKI Parc Causses du Quercy,  
Christian MALAURIE Parc Causses du Quercy,  
Marie-Hélène MALAURIE Parc Causses du Quercy,  
François ORLIAC Parc Causses du Quercy,  
Danièle POUGET Parc Causses du Quercy,  
Jacques POUGET Parc Causses du Quercy,

Pierre BOISSELIER Parc Chartreuse,  
Jean-Paul CLARET Parc Chartreuse,  
Philippe LHEUREUX Parc Chartreuse,  
Roger VILLIEN Parc Chartreuse,  
Mme VILLIEN Parc Chartreuse,

Jean-Luc CHIAPPINI Parc Corse,  
Michel LEENHARDT Parc Corse,  
Jacques LEONI Parc Corse,



Charles Antoine DE FERRIÈRES  
Parc Haute Vallée de Chevreuse,  
François HARDY Parc Haute Vallée de Chevreuse,  
Virginie LE VOT Parc Haute Vallée de Chevreuse,  
Guy POUPART Parc Haute Vallée de Chevreuse,  
Guy SAUTIÈRE Parc Haute Vallée de Chevreuse,  
Yves VANDEWALLE Parc Haute Vallée de Chevreuse,

Philippe ANDLAUER Parc Haut-Jura,  
Charlotte DOMINJON Parc Haut-Jura,  
Murielle JAKUBEK Parc Haut-Jura,  
Daniel JULIET Parc Haut-Jura,  
Gérard LORA-TONET Parc Haut-Jura,  
Jean-Gabriel NAST Parc Haut-Jura,  
Gilles PROST Parc Haut-Jura,  
Edouard PROST Parc Haut-Jura,  
Bernard TARDY Parc Haut-Jura,  
Véronique TINGUELY Parc Haut-Jura,  
Françoise VESPA Parc Haut-Jura,  
Anne-Sophie VINCENT Parc Haut-Jura,

Jacques ALBAREL Parc Haut-Languedoc,  
Francine ALBAREL Parc Haut-Languedoc,  
Nathalie GARDEY Parc Haut-Languedoc,  
Jacques ANDRÉ Parc Haut-Languedoc,  
Michel COROIR Parc Haut-Languedoc,  
Anna COROIR Parc Haut-Languedoc,  
Francis CROS Parc Haut-Languedoc,

Jacques FOURNIER Parc Livradois Forez,  
Roland RIVIÈRE Parc Livradois Forez,  
Marie-Ange ZEDET Parc Livradois Forez,

Loïc BIDAULT Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Antoine GUIHAUMÉ Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Jean-Michel MARCHAND Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Anne-Marie MARCHAND Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Michel MATTEI Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Denise FERRISSE Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Claude RIGAULT Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Sophie SARAMITO Parc Loire-Anjou-Touraine,  
Yves VIGOUROUX Parc Loire-Anjou-Touraine,

Guy GEORGES Parc Lorraine,  
Laurent GODÉ Parc Lorraine,  
Pascal JACQUEMIN Parc Lorraine,  
Carole POURCHER Parc Lorraine,

Maxime BEY Parc Luberon,  
Matthieu CAMPS Parc Luberon,  
Claude FAVET Parc Luberon,  
Hervé MAGNIN Parc Luberon,  
Jocelyne PIOT Parc Luberon,

Rigobert BOULA Parc Martinique,  
Aurélié DALMAT Parc Martinique,  
Georges FONROSE Parc Martinique,  
Lucie FORTUNE Parc Martinique,  
Sonia HOCHE-BALUSTRE Parc Martinique,  
Félix ISMAIN Parc Martinique,  
Monique LABONNE Parc Martinique,  
Louis-Félix LALAUS Parc Martinique,  
Patrice LAUNE Parc Martinique,  
Lise MORELON-N'GUELA Parc Martinique,  
José NOSEL Parc Martinique,  
Catherine PADRA Parc Martinique,  
Marie-Claire PARSEMAIN Parc Martinique,  
Ilarisse SEBAS Parc Martinique,  
Narcise THERESE Parc Martinique,  
Bruno-Joseph VINCENT Parc Martinique,  
Yve ZOZIME Parc Martinique,

Michel BERNARD Parc Massif des Bauges,  
Madame BERNARD Parc Massif des Bauges,  
Denis BIGUET-PETIT JEAN Parc Massif des Bauges,  
Albert DARVEY Parc Massif des Bauges,  
Xavier GAYTE Parc Massif des Bauges,  
Michel GERODOLLE Parc Massif des Bauges,  
André GUERRAZ Parc Massif des Bauges,  
Madame GUERRAZ Parc Massif des Bauges,  
Marcel JOLY Parc Massif des Bauges,  
Jean-François LOPEZ Parc Massif des Bauges,  
Sylvie MIGUET Parc Massif des Bauges,  
Sandrine THUNOT Parc Massif des Bauges,  
Marcel VERNEY Parc Massif des Bauges,

Christian AUDOIN Parc Millevaches en Limousin,  
Fabienne DUBOSCLARD Parc Millevaches en Limousin,  
Pascal MONTAGNE Parc Millevaches en Limousin,  
Jean-Pierre POTVIN Parc Millevaches en Limousin,

Sylviane JONET Parc Montagne de Reims,

Henri BELLEVILLE Parc Monts d'Ardèche,  
Patrick CORTES Parc Monts d'Ardèche,  
Delphine DORSO Parc Monts d'Ardèche,

Michel DESSERTENNE Parc Morvan,  
Christine GARNIER Parc Morvan,  
Jean-François GARNIER Parc Morvan,  
Christian GUYOT Parc Morvan,  
Anne-Catherine LOISIER Parc Morvan,  
Charles LUCAND Parc Morvan,  
Pascal RIBAUD Parc Morvan,  
Daniel SIRUGUE Parc Morvan,

Maryse ARDITI Parc Narbonnaise en Méditerranée,  
Anne-Marie JOURDET Parc Narbonnaise en Méditerranée,  
Thierry LANIESSE Parc Narbonnaise en Méditerranée,  
Typhaine LEGRAND Parc Narbonnaise en Méditerranée,  
Marielle MAURY Parc Narbonnaise en Méditerranée,  
Claude MULERO Parc Narbonnaise en Méditerranée,

Hector Mario ESPINA Parc National d'Argentine,  
Francisco LOPEZ SASTRE Parc National d'Argentine,

René Hilaire ADIAHENO Parc National Gabon,  
Omer Ndoutoume NTOUGOU Parc National Gabon,

Hélène BAUER Parc Normandie - Maine,  
Christelle DALENÇON Parc Normandie - Maine,  
Loïc-Eugène ERMESENT Parc Normandie - Maine,  
Michel LEVESQUE Parc Normandie - Maine,  
Daniel LUCAS Parc Normandie - Maine,  
Françoise MARCHAND Parc Normandie - Maine,  
Laurence PERIGAULT Parc Normandie - Maine,

Denise FRANÇOIS Parc Perche,

Michel MOYRAND Parc Périgord Limousin,

Thérèse COROMPT Parc Pilat,  
Christiane FARIGOULE Parc Pilat,  
André FRIEDENBERG Parc Pilat,  
Françoise GROSSETETE Parc Pilat,  
Michèle PEREZ Parc Pilat,  
Jean-Pierre TERRADE Parc Pilat,

Pierre BLANC Parc Queyras,  
Raymonde BLANC Parc Queyras,  
Yves GOÏC Parc Queyras,  
Jean MEISSIMILLY Parc Queyras,  
Christophe PIANA Parc Queyras,

Luc COPPIN Parc Scarpe-Escaut,  
Michel MARCHYLLIE Parc Scarpe-Escaut,  
Daniel MIO Parc Scarpe-Escaut,

André AUBANEL Parc Vercors,  
Martin BECHIER Parc Vercors,  
Michèle EYBALIN Parc Vercors,  
Danièle PIC Parc Vercors,  
Pierre WEICK Parc Vercors,

Dominique CHAVY Parc Verdon,

Jean-Claude CHOPIN Parc Vexin-Français,  
Thierry COT Parc Vexin-Français,  
Florence DÉTÉ Parc Vexin-Français,  
Vincent DÉTRAIT Parc Vexin-Français,  
Paul HÉBRARD Parc Vexin-Français,  
Catherine LASSALLE Parc Vexin-Français,  
Juliette PELLE-MACHET Parc Vexin-Français,  
Dominique PORTE Parc Vexin-Français,  
Catherine PORTE Parc Vexin-Français,  
Antoine PREVOST Parc Vexin-Français,  
Jean-Claude RAULT Parc Vexin-Français,  
Catherine RUSSAC Parc Vexin-Français,

Roger GARDES Parc Volcans d'Auvergne,  
Monique GARDES Parc Volcans d'Auvergne,  
Lionel ROUCAN Parc Volcans d'Auvergne,

Marc HOFFSESS Parc Vosges du Nord,  
Jean WESTPHAL Parc Vosges du Nord,

Michel SOMMIER Parc National des Ecrins,

Yves BRUGIERE Parc National de la Guadeloupe -  
Reserve de Biosphère de l'Archipel Guadeloupe,  
Bernard PATIN Parc National de la Guadeloupe-  
Reserve de Biosphère de l'Archipel Guadeloupe,

Jean-Claude GUIZIOU  
Projet de Parc Golfe du Morbihan -SIAGM,  
Ronan PASCO Projet de Parc Golfe du Morbihan -SIAGM,

Olivier LEMAITRE RNF,  
Olivier TOSTAIN RNF,

Erik GUIGNARD Syndicat des Énergies Renouvelables,  
Jean-Jacques GUILLET Syndicat Mixte du Parc  
Interrégional du Marais Poitevin,  
Yann HELARY Syndicat Mixte du Parc Interrégional  
du Marais Poitevin,  
Philippe SAUVAGE Syndicat Mixte du Parc  
Interrégional du Marais Poitevin,

Manuel GIRAD traducteur -Brésil,

Achille MARTENETTI RIA,  
Olivier DULUCQ RIA,  
Eddy MACARIE RIA,  
Catherine LORDINOT RIA,  
Joachim BOUQUETY RIA,

Hervé DOMENACH UNCPPIE,

Bernard CRESSENS WWF,  
Dominique MARTIN-FERRARI GAIA ...

*Les éventuels «oubliés» nous excuseront ...*





Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

FÉDÉRATION DES PARCS RÉGIONAUX DE FRANCE  
9, rue Christiani 75018 Paris  
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78  
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr  
Site : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Parc  
naturel  
régional  
de la Guyane

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA GUYANE  
31, rue François Arago, BP 539, 97344 Cayenne cedex  
Tél : 05 94 28 92 70 - Fax : 05 94 28 92 71



Avec le soutien :



En partenariat avec

